

III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	2
III.A. ACTIVITES PROFESSIONNELLES	3
A.1. PECHE MARITIME PROFESSIONNELLE EMBARQUEE	3
a) La pêche en Basse-Normandie	3
b) Réglementation et gestion de la ressource sur le site.....	7
c) Activités sur le site « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire »	10
A.2. CULTURES MARINES.....	24
A.3. TRANSPORT MARITIME ET ACTION DE L'ETAT EN MER	25
III.B. ACTIVITES RECREATIVES ET DE LOISIR	27
B.1. METHODOLOGIES.....	27
a) Observations depuis les sémaphores.....	27
b) Questionnaire à destination des usagers de loisir	28
c) Comptage national de pêcheurs à pied.....	29
B.2. FREQUENTATION NAUTIQUE	29
a) Ports de plaisance	29
b) Spatialisation des activités	31
B.3. PECHE RECREATIVE.....	34
a) Réglementation.....	34
b) Pêche plaisance embarquée	35
c) Chasse sous-marine	37
d) Pêche à pied et pêche du bord.....	39
e) Bilan sur les activités de pêche récréative	40
B.4. SPORTS ET LOISIRS.....	41
a) Sports nautiques	41
b) Cas particulier des manifestations nautiques	43
III.C.AUTRES ACTIVITES	44
C.1. DEFENSE MILITAIRE	44
BIBLIOGRAPHIE.....	45
ANNEXE 1 : GRILLE D'ENQUETE PECHE PROFESSIONNELLE	47
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE LOISIRS NAUTIQUES	53
ANNEXE 3 : MANIFESTATIONS NAUTIQUES ORGANISEES EN 2011 SUR LE SITE NATURA 2000	58

III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Avec son linéaire côtier de grande ampleur, la Basse-Normandie, est une région dont l'économie est fortement tournée vers la mer. Riche d'un important passé maritime à travers l'activité de pêche et de cultures marines toujours bien implantées dans le tissu socio-économique actuel, la région encourage aujourd'hui le développement des pratiques de loisir.

Le littoral du Nord Est Cotentin est un secteur stratégique, lieu de passage obligé entre le port de Cherbourg-Octeville et la baie de Seine. En raison de la configuration des fonds marins et de la morphologie des côtes, cette zone est cependant particulièrement soumise aux courants de marée. Les activités qui s'y exercent, qu'elles soient professionnelles, ou de loisir, sont de ce fait relativement limitées et leur pratique fortement dépendante des conditions de mer (coefficients, horaires de marée...).

Les données synthétisées dans ce diagnostic socio-économique sont issues de diverses méthodes de collecte, adaptées aux besoins et à la précision des informations recherchées : synthèses bibliographiques, rencontre des représentants des activités, enquêtes directes ou distribution de questionnaires auprès des usagers, réunions de concertation. Elles seront exposées plus en détail dans les chapitres suivants.

III.A. ACTIVITES PROFESSIONNELLES

A.1. PECHE MARITIME PROFESSIONNELLE EMBARQUEE

a) La pêche en Basse-Normandie

La pêche professionnelle embarquée est une activité bien implantée sur le site «Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire », présentant une importante diversité de fonds marins. En raison de la localisation du site, à une distance de la côte n'excédant que rarement 3 milles nautiques, les navires qui y travaillent sont exclusivement des petites unités originaires des ports à proximité. La pêche pratiquée est qualifiée de « côtière », et s'effectue au cours de marées de moins de 24 heures. L'étude de la structuration de la flottille bas-normande à une échelle plus large s'avère cependant nécessaire pour une meilleure compréhension des spécificités de ces pratiques.

- **Bilan de la flottille de Basse-Normandie**

Note : les informations relatives aux caractéristiques des flottilles de la région et des deux quartiers maritimes considérés sont issues des données de synthèse du SIH (Système d'Information Halieutique) pour l'année 2010 (synthèses produites en 2012), piloté par l'IFREMER. <http://sih.ifremer.fr> (Source : Leblond et al., 2012).

Parmi les 1 426 navires de pêche professionnelle déclarés en 2010 sur l'ensemble de la façade maritime Manche-mer du Nord, 491 sont implantés en Basse-Normandie, dont 459 sont actifs à la pêche. Les navires se répartissent au sein des deux quartiers maritimes que sont Cherbourg et Caen, avec une forte proportion d'unités de longueur inférieure à 12 m (cf. tableau 1). Entre 2003 et 2010, le nombre de navire a diminué de 19%, alors que le nombre de marins a subi une baisse de 28%. Cette évolution s'est globalement accompagnée depuis 20 ans d'une augmentation de la puissance nominale moyenne des navires (qui tend aujourd'hui à se stabiliser), les rendant plus efficaces à la pêche, mais en contrepartie plus exigeants en carburants. Ce constat n'est pas récent puisqu'à titre d'exemple, en 1974, on dénombrait 142 unités dans le port de Saint-Vaast la Hougue et 54 dans celui de Grandcamp-Maisy (Desaunay et Beillois, 1976), contre 57 et 39 en 2011.

Tableau 1 : répartition des navires par quartier maritime et emplois induits en 2010

(d'après Leblond et al., 2012)

	Cherbourg (CH)	Caen (CN)
Catégories de longueur		
Moins de 12 m	255 (82%)	119 (66%)
De 12 à 24 m	53 (17%)	60 (33,5%)
Plus de 24 m	3 (1%)	1 (0,5%)
TOTAL	311 (100%)	180 (100%)
Dont actifs à la pêche	292 (94%)	167 (93%)
Emplois associés		
Nombre de marins (ETP)*	691	467

*Nb d'équivalents temps plein approximatés à partir du nombre de marins à bord de chaque navire au cours de l'année.

La pêche pratiquée par les navires actifs est majoritairement côtière¹, respectivement 86% et 66% du nombre total des bateaux pour les quartiers de Cherbourg et Caen (cf. figure 1).

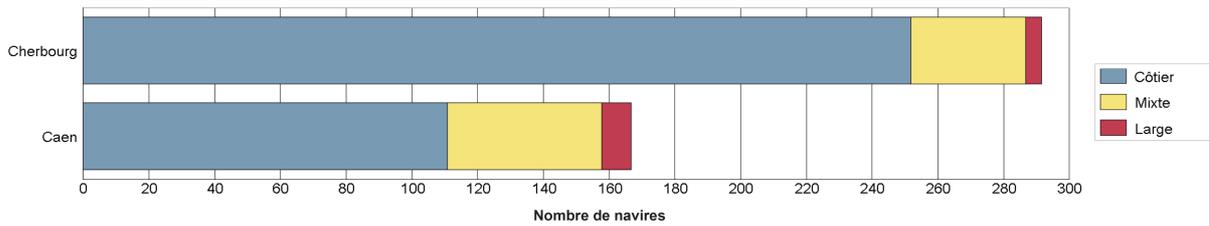


Figure 1 : répartition du rayon d'action des navires bas-normands actifs à la pêche en 2010

(Leblond et al., 2012)

Hormis les emplois directs générés à bord des navires, cette activité de pêche professionnelle génère par ailleurs un nombre conséquent d'emplois à terre, au sein des filières d'entretien du matériel, de commercialisation, de transformation et valorisation des produits de la mer.

- **Economie de la filière**

La pêche professionnelle bas-normande est une activité socio-économique essentielle pour la région. Avec 42 953 tonnes de pêche fraîche et congelée estimées en 2010, pour une valeur de 91 millions d'euros, la région se plaçait ainsi au deuxième rang national derrière la Bretagne (avec 144 428 tonnes pour une valeur de 297 M€) en termes de valeurs et de tonnages débarqués (France AgriMer, 2010a).

La vente des produits de la pêche s'effectue pour partie par le biais de halles à marée, parmi lesquelles se trouve celle de Cherbourg, à proximité du site Natura 2000 (principalement approvisionnée en bar, seiche, raie et autres poissons divers). Les quantités vendues en criée ne représentent cependant pas la totalité des tonnages débarqués, d'autres modes de commercialisation étant utilisés : vente directe, mareyeurs, grossistes...

Tableau 2 : synthèse des productions 2008 des navires bas-normands (issues des ventes en criée)

(Leblond et al., 2010)

Production des 10 espèces principales en valeur (source "Ventes")

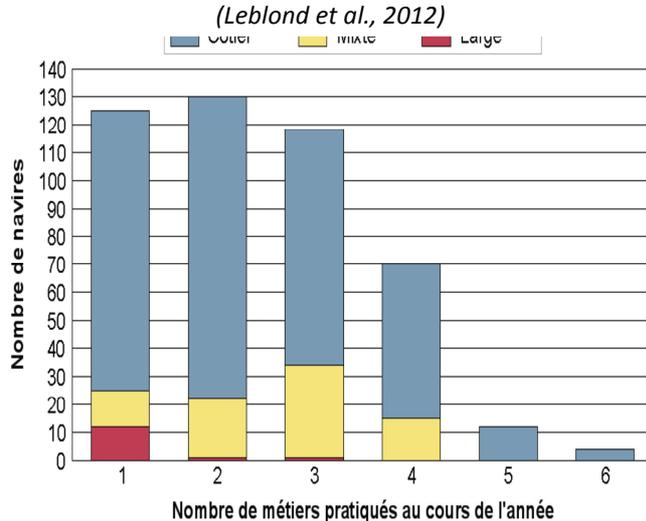
Espèce	Tonnage (T)	Valeur (€)	Prix moyen calculé (€ / kg)
Coquille Saint-Jacques d'Europe	7 211 (21%)	18 653 945 (26%)	2,59
Buccin	6 346 (18%)	9 672 743 (13%)	1,52
Sole commune	562 (2%)	5 793 987 (8%)	10,30
Bar commun	484 (1%)	3 918 664 (5%)	8,09
Calmars	400 (1%)	2 609 181 (4%)	6,52
Griset (dorade grise)	1 701 (5%)	2 548 655 (4%)	1,50
Moules d'Europe	2 653 (8%)	2 396 574 (3%)	0,90
Praire commune	415 (1%)	1 884 110 (3%)	4,54
Homard européen	78 (0%)	1 783 820 (2%)	22,73
Rouget-barbet de roche	369 (1%)	1 761 579 (2%)	4,78
Autres espèces	14 428 (42%)	20 832 581 (29%)	1,44
Total (toutes espèces confondues)	34 648 (100%)	71 855 839 (100%)	2,07

¹ La pêche côtière désigne les navires ayant exercé plus de 75 % de leur activité à l'intérieur des 12 milles (contre 25 à 75% pour les navires qualifiés de mixtes, et moins de 25 % pour les navires de pêche au large).

- **Métiers de pêche et engins mis en œuvre**

Les pratiques de pêche côtière en Basse-Normandie se caractérisent par une grande diversité de métiers², et par la polyvalence des navires. Ainsi, le nombre moyen de métiers pratiqués par un navire actif à la pêche est estimé à 2.4 en 2010 (Leblond et al., 2012), certains bateaux côtiers pouvant même déclarer jusqu'à 6 métiers de pêche différents (cf. figure 2.).

Figure 2 : répartition du nombre de métiers pratiqués en 2010 par les navires bas-normands actifs à la pêche.



Le métier le plus présent en Basse-Normandie est le chalut de fond à panneaux, pratiqué par 34% des navires, puis viennent le casier à gros crustacés (31% des navires), la drague à Coquilles Saint-Jacques (31%), le filet petites mailles à poissons (24%), le casier à seiche (23%), le casier à bulot (20%), le chalut pélagique à poissons (12%), la drague à bivalves, autres que coquilles Saint-Jacques (12%). Les autres métiers recensés sont la ligne, le chalut à bouquet, les casiers et filets divers, la palangre...

L'exploitation à la drague de gisements naturels de coquillages qui se pratique en baie de Seine est l'une des spécificités de la Basse-Normandie. La pêche de moules de pleine mer d'appellation « moule de Barfleur », répartie en gisements côtiers dans l'Est du Cotentin et exploitée par une flottille de chalutiers-dragueurs (cf. figure 3) en fait partie.

En raison de la forte variabilité annuelle de la ressource en termes d'abondance et de localisation (liée à des facteurs environnementaux, au recrutement des larves...), une évaluation des gisements est effectuée chaque printemps à bord d'un navire professionnel par le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie (CRPMEM), en partenariat avec la station Ifremer de Port-en-Bessin. Elle vise à connaître l'état du stock et à adapter l'effort de pêche afin d'en pérenniser l'exploitation. Des périodes, horaires et quotas de pêche sont ainsi fixés annuellement par arrêté préfectoral sur proposition de commissions spécialisées du CRPMEM, réunissant professionnels, scientifiques, administrations.

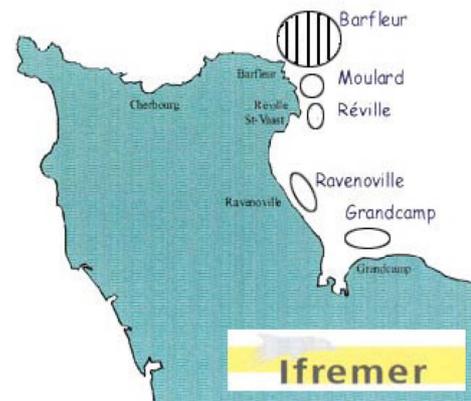


Figure 3 : localisation des gisements de "moules de Barfleur"
(Ifremer in NFM, 2008)

A noter : le principal gisement, au large de la pointe de Barfleur, n'a plus été exploité depuis 2008, en raison d'une raréfaction de la ressource dans cette zone.

² Un métier de pêche correspond à la mise en œuvre d'un engin pour la capture d'une ou plusieurs espèces cibles (définition Ifremer)

• **Connaissance et état des stocks en Manche Est**

Données extraites de Biseau A., 2011. Situation en 2011 des ressources exploitées par les flottilles françaises. Ifremer RBE/2011/01.

Dans un objectif de pérennisation de la ressource, les principaux stocks exploités pour la pêche font l’objet d’une évaluation au niveau international par le CIEM (Conseil international pour l’exploitation de la mer).

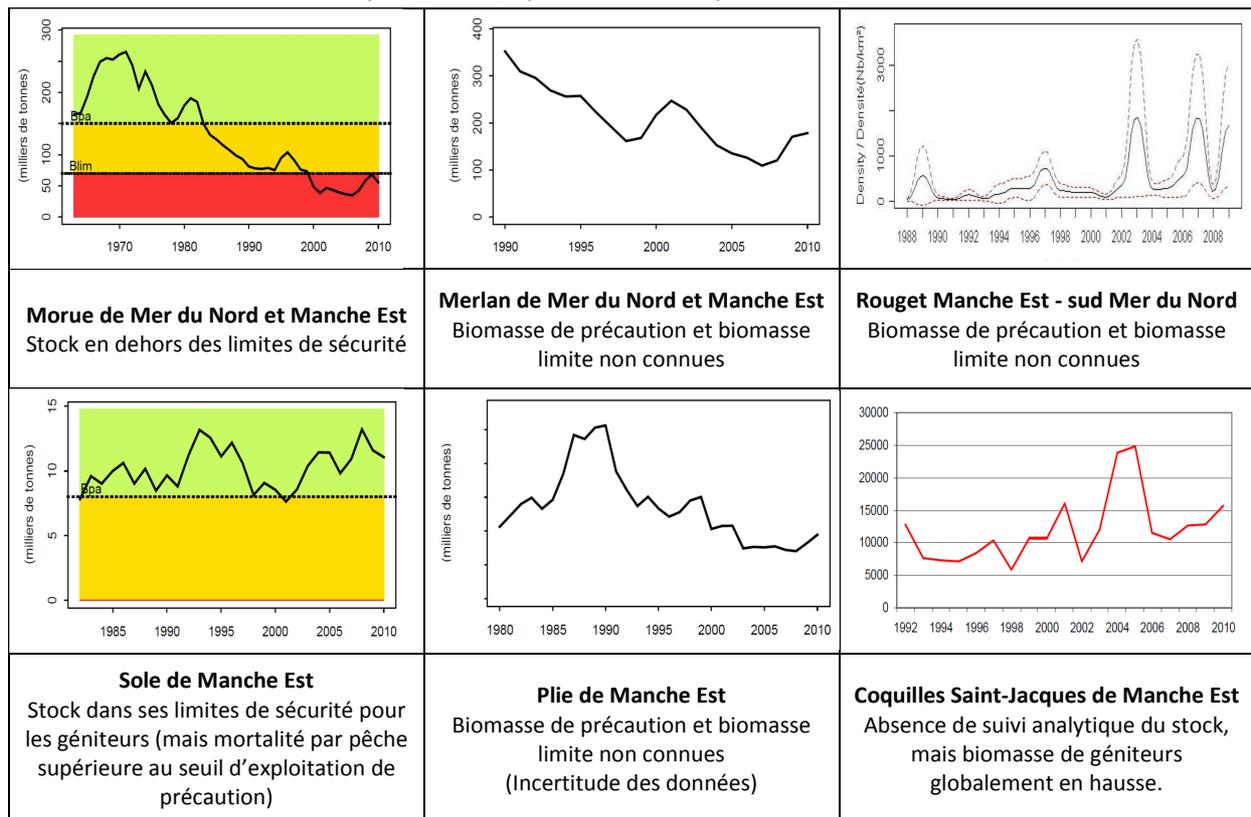
Pour chaque stock de pêche qui est suivi, deux indicateurs peuvent être estimés :

- le seuil de biomasse de reproducteurs (B) en-dessous duquel le risque de voir compromis le maintien du stock par le renouvellement des générations est très élevé (pas assez de reproducteurs pour assurer des recrutements suffisants); ce seuil est noté Bpa
- le taux d’exploitation (mortalité par pêche, F) au-delà duquel le risque de faire diminuer l’abondance des reproducteurs en-dessous de Bpa est élevé ; ce seuil est noté Fpa.

Les données relatives aux stocks de géniteurs disponibles à l’échelle de la Manche Est sont présentées ci-dessous (cf. figure 4).

Figure 4 : situations des stocks de géniteurs

B : biomasse de reproducteur / Bpa : biomasse de précaution / Blim : biomasse limite



La situation des stocks est préoccupante pour la morue, relativement saine pour la sole et la coquille Saint-Jacques. Les connaissances actuelles ne permettent cependant pas de la qualifier pour le merlan, le rouget ou la plie, même si des tendances peuvent apparaître. Les stratégies de pêche et les possibilités d’exploitation par les professionnels sont directement liées à cet état de santé.

Conclusion

La Basse-Normandie compte une importante flottille de navires professionnels, qui représente plus de 10% de la flotte métropolitaine. Elle est constituée par une majorité de navires de petite taille (76% de moins de 12m) exerçant une pêche côtière au cours de marées de courte durée.

Les bateaux se caractérisent par une très forte polyvalence, qui leur permet d'exercer plusieurs métiers différents au cours d'une même année. On y distingue les navires de plus grande taille dédiés à la pêche au chalut ou à la drague (essentiellement en baie de Seine), les navires pratiquant des arts dormants tels que les casiers et les filets, et ceux orientés vers la pêche à la ligne ou aux palangres. Une forte diminution du nombre d'unités de pêche et de marins embarqués a pu être constatée ces dernières années, qui est à mettre en parallèle avec l'amélioration des techniques et des capacités de navires, de plus en plus performants, et avec l'évolution de la ressource.

b) Réglementation et gestion de la ressource sur le site

Les réglementations, européennes, nationales ou locales, qui encadrent les pratiques de pêche sont très nombreuses. Il est de ce fait impossible de toutes les considérer ici. C'est pourquoi seules les réglementations jouant un rôle important à l'échelle du site Natura 2000 et permettant d'organiser les pratiques et de comprendre leur répartition spatio-temporelle sont évoquées ici.

La pratique de certains métiers est soumise, sur les côtes bas-normandes, à la détention de licences de pêche délivrées par le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM). Dans un objectif de préservation de la ressource, chaque licence fait l'objet de conditions d'attributions et d'exploitations spécifiques : elles permettent d'adapter l'effort de pêche, de gérer la répartition des différentes pratiques et d'assurer la viabilité de l'activité en fixant les périodes d'ouvertures, taille des engins, quotas... Les licences nécessaires pour pouvoir pêcher sur le site Natura 2000 sont les suivantes : coquilles Saint-Jacques sur le gisement classé « Nord Cotentin », moules, crustacés Manche-Est, filet Manche-Est, bulot, et seiche. Les conditions d'exploitation sont fixées annuellement par la Direction interrégionale de la mer Manche est – mer du Nord (DIRM) sur proposition des professionnels lors de commissions spécialisées organisées par le CRPMEM. Les conditions d'exploitation en vigueur en 2011 sont données à titre indicatif (cf. tableau 3).

Le site Natura 2000 est concerné par trois gisements distincts **de coquilles Saint-Jacques**. La pêche de ce coquillage dans le gisement classé « hors baie de Seine » (cf. figure 5) ne nécessite pas de licence. La détention d'un Permis de pêche spéciale (PPS) Coquilles Saint-Jacques ou de toute autre licence Coquille Saint-Jacques suffisent pour l'exercer. La pêche en « baie de Seine », est quant à elle soumise à la détention d'une licence. Cependant, les navires titulaires d'autorisations en et hors baie de Seine se concentrent dans les zones de fortes densités de coquilles, à savoir dans la baie entre Grandcamp-Maisy et Courseulles-sur-Mer, ainsi qu'en dehors, en face de Ouistreham. Ainsi, au sein du périmètre Natura 2000, seul le gisement « Nord-Cotentin », est réellement exploité par les professionnels.

Tableau 3 : synthèse des conditions d'exploitations 2011 fixées par les licences de pêche

Licence	Zone	Contingent	licences attribuées	Engins autorisés	Quota/jour	Jours/semaine	Dates d'ouverture	Campagne d'évaluation de la ressource
Coquilles Saint-Jacques « Nord Cotentin »	Gisement classé « Nord Cotentin »	14	3	2 dragues classiques ou 8 dragues anglaises Navire <12m	800kg/navire	5	3 octobre 2011 à avril 2012	/
Moules	Gisement de Réville	65	65	1 drague à moules	<i>Du 13/06 au 1/07 : 360kg/Homme (1,8T /navire) ; A partir du 4/07 : 480kg/Homme (2,4 T /navire)</i>	5	13 juin 2011 – 30 décembre 2011	Prospection (CRPMEM / Ifremer)
Crustacés Manche-Est **	A l'Est du Cap de la Hague	72	72	Filets ; 200 Casiers/Homme (1000/navire) : classique ou piège avec trappe d'échappement)	/	/	Limitation bouquet : 1 ^{er} août 2011 – 28 février 2012	/
Filet Manche-Est	A l'Est du Cap de la Hague	95 (BN) ; 6 (HN)*	89 (BN) ; 6 (HN)*	Filets (trémail et droit). Longueur selon la taille du navire	/	/	Toute l'année	/
Bulot Manche-est	A l'Est du Cap de la Hague	50	50	400 casiers /navire	800 kg par jour par navire	5	Toute l'année (sauf du 1 ^{er} avril au 31 octobre devant Saint-Vaast)	/
Seiche Manche-Est (au casier)	A l'Est du Cap de la Hague	/	64	Filets ; 300 casiers /Homme (500 pour 2)	/	/	Toute l'année (surtout d'avril à juin)	/

* BN=Basse-Normandie ; HN=Haute-Normandie ;

** Licence crustacés pour : tourteau, araignée, homard, crabe vert, étrille, bouquet

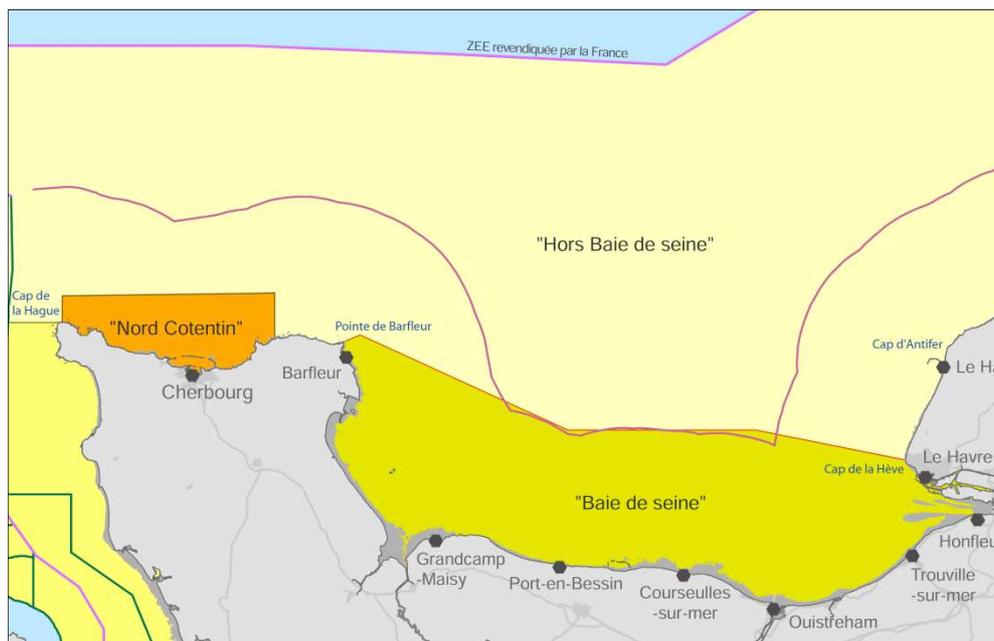


Figure 5 : délimitations des gisements classés de coquilles Saint-Jacques (Le Berre & Le Tixerant, 2010)

Le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les eaux soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion, interdit les pratiques de chalutage dans la bande côtière des 3 milles. Le site Natura 2000 n'est donc que très peu concerné par cette pratique. Le **chalutage pélagique « en bœufs »** (chalut mis en œuvre par deux navires) est par ailleurs interdit au sud d'une ligne reliant la pointe de Barfleur au cap d'Antifer (arrêté n°52 du 28 septembre 1979). Il peut donc être pratiqué au nord de cette limite, dans le respect de la délimitation des 3 milles nautiques. L'utilisation du **chalut à perche** est quant à elle également interdite sur les gisements mouliers de l'Est Cotentin (arrêté 305/2004 du 15 septembre 2004) (cf. figure 6).

Trois navires de Cherbourg bénéficient tout de même d'autorisations pour chaluter dans la bande côtière des 3 milles, selon les conditions fixées par la délibération 01/2006 du CRPMEM, portant **accords de cohabitation entre arts dormants et arts trainants** sur le Nord-Cotentin (rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral 86/2006 du 2 juin 2006) : mesurer moins de 10 mètres pour une puissance inférieure à 130kW, et chalut de moins de 7 mètres d'ouverture et de maillage supérieur ou égal à 80mm. Les différents zonages visés par cette délibération sont retranscrits sur la figure 6.

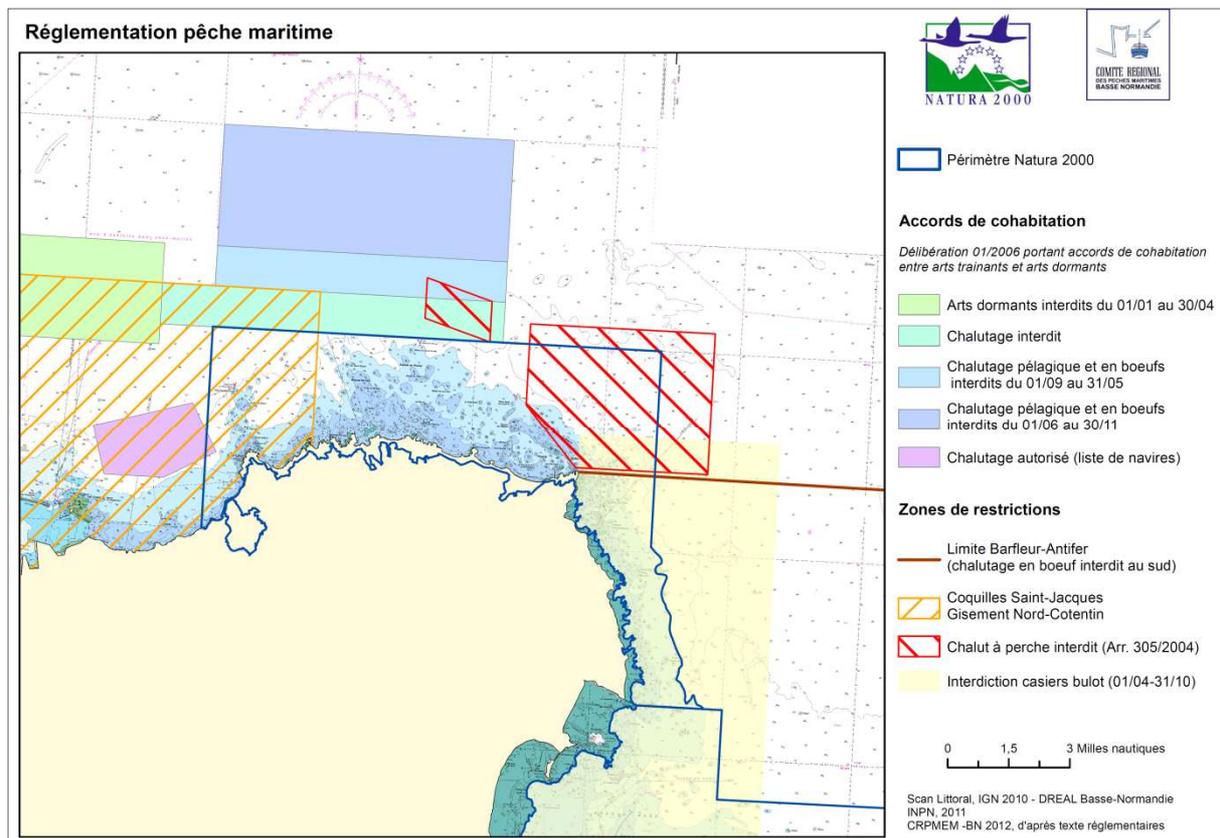


Figure 6 : synthèse des principales réglementations de pêche maritime du Nord Cotentin + limite 3 milles

La pêche des **ormeaux en plongée sous-marine** est également autorisée dans le Nord-Cotentin, selon les conditions définies par l'arrêté 92/2011 du 29 septembre 2011 portant autorisation de pêche professionnelle des ormeaux en plongée sur une partie du littoral du département de la Manche. Treize secteurs ont été délimités, depuis la pointe de Saire à l'Est, jusqu'à l'anse de Vauville à l'Ouest.

Conclusion

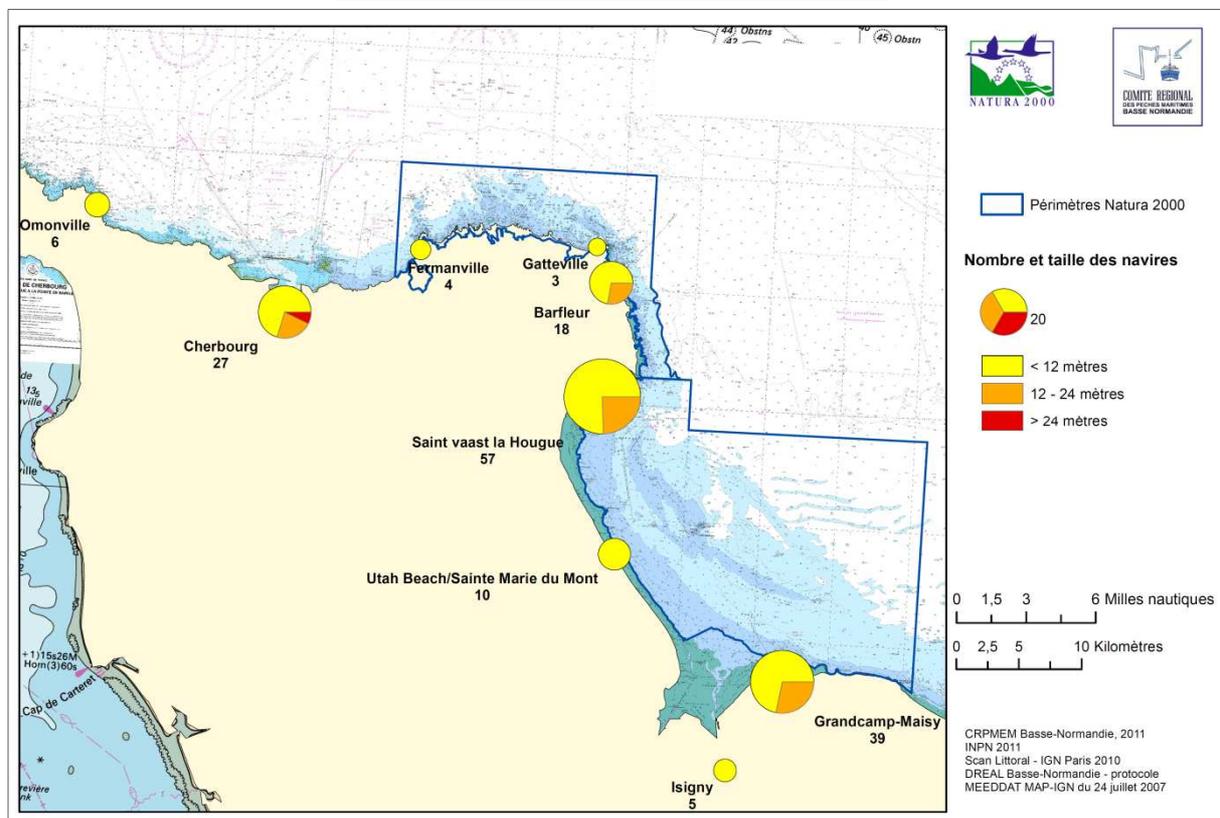
Plusieurs niveaux de réglementation existent, de l'échelle européenne au niveau local, pour encadrer et gérer durablement les activités de pêche professionnelle. Un système de licences et de délibérations professionnelles permet de limiter le nombre de navires et de définir les conditions d'exploitation, en les adaptant au mieux à la disponibilité de la ressource : zones autorisées, cohabitation entre métiers, dates d'ouverture, quotas... Les gisements de moules, dont l'abondance est particulièrement variable, font l'objet d'évaluations scientifiques annuelles afin d'estimer la biomasse disponible et les possibilités d'exploitation pour la saison de pêche. Inclus en quasi-totalité dans la bande côtière des 3 milles nautiques, le site ne fait que rarement l'objet de pratiques de chalutage, très réglementées.

c) Activités sur le site « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire »

• Ports d'exploitation

Le secteur côtier du Nord est Cotentin est exploité par des navires de pêche issus des ports les plus proches, à savoir pour l'essentiel : Cherbourg, Fermanville, Gatteville-le-phare, Barfleur et Saint-Vaast la Hougue. Des navires d'Omonville, plus à l'Ouest sont également susceptibles de s'y rendre. Ce sont presque exclusivement des embarcations dont la taille est inférieure à 12 mètres, et qui pratiquent une petite pêche côtière, au cours de marées d'une durée inférieure à 24h, et à proximité de leur port d'attache (cf. figure 7). De plus grosses unités travaillent uniquement en périphérie du site, au-delà des 3 milles, ou sur le gisement moulier de Barfleur, si la ressource est exploitable.

Figure 7 : répartition des flottilles par ports (2011)



Hormis pour la pêche à la coquille Saint-Jacques, et les quelques navires autorisés à chaluter, la partie du site comprise dans la bande côtière des 3 milles nautiques est exclusivement fréquentée par des petits navires pratiquant des métiers dormants : casiers, filets, ligne et palangre. Ceux-ci pratiquent généralement plusieurs métiers de pêche différents au cours d'une année, voire d'une même journée, qui leur permet de s'adapter aux contraintes environnementales et à la disponibilité de la ressource. Les stratégies de pêche sont de ce fait variées. Quelques grosses unités peuvent, par ailleurs, exercer des activités de chalutage au sein du site ou dans sa périphérie : chalut de fond, chalut en bœufs, chalut à perche. Enfin, selon l'abondance de la ressource en moules et l'ouverture ou non du gisement de Barfleur, toute une flottille de chalutiers-dragueurs des ports de Barfleur, Saint-Vaast la Hougue et Grandcamp-Maisy ont l'opportunité de venir travailler dans cette zone.

Dix métiers de pêche différents sont ainsi pratiqués sur le site, avec chacun ses propres engins et techniques d'exploitations. Pour appréhender au mieux cette diversité et comprendre la spécificité des pratiques à cette échelle, un travail de terrain s'est avéré nécessaire, qui s'est basé sur des enquêtes auprès des professionnels concernés. La méthode mise en œuvre et les résultats obtenus sont présentés ci-après.

- **Méthodologie de collecte de données**

La description plus fine des activités de pêche professionnelle est issue d'un travail d'enquêtes directes de terrain auprès des professionnels travaillant sur la zone. Bien qu'elle demande un investissement humain et temporel important, cette méthode s'avère nécessaire pour une connaissance approfondie des métiers exercés à l'échelle du site. En plus de permettre la collecte de données quantitatives et qualitatives, elle contribue également à nouer le dialogue avec les acteurs concernés, et à initier la concertation directement sur le terrain.³

En raison du nombre conséquent de navires travaillant sur le site, la rencontre de l'ensemble des patrons de pêche n'est pas réalisable, faute de temps et de moyens humains. Par ailleurs, une sollicitation de l'ensemble des professionnels ne s'avère pas nécessaire, les pratiques de pêche pour des navires de mêmes catégories et exerçant les mêmes métiers étant relativement homogènes. En se basant sur ce constat, un échantillonnage représentatif de navires a été réalisé à partir de l'identification préalable des patrons de pêche travaillant sur le site, en fonction de leur port d'origine et des métiers de pêche exercés.

A noter : la mise à disposition prochaine de fiches de synthèse produites par le SIH pour chaque site Natura 2000 marin permettra probablement de s'affranchir d'une partie de ce travail, en apportant des informations sur les pratiques de pêche et en facilitant l'identification des navires concernés.

- **Identification des navires travaillant sur le site**

La localisation très côtière du site « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire » en fait un secteur exploité quasi exclusivement par les navires de petite taille des ports avoisinants. Les bateaux susceptibles d'y travailler ont été préalablement identifiés, à l'aide des

³ La méthode mise en œuvre s'inspire des travaux qui ont été menés sur d'autres sites Natura 2000 en mer, à savoir « Roches de Penmarc'h », « Plateau du Four » et « Plateau de Rochebonne ».

données du Comité régional des pêches maritimes, et des connaissances empiriques de ses permanents. Des vérifications par prises de contact avec les patrons de pêche ont parfois été nécessaires, et les différentes rencontres de terrain ont permis d'affiner cette liste.

Ce sont ainsi environ **60 navires** qui ont été identifiés comme travaillant régulièrement sur le site. S'y ajoutent ceux ne venant qu'occasionnellement exploiter la zone (dragueurs de moules notamment). Il n'est donc pas possible de déterminer un nombre fixe de bateaux travaillant sur le site, d'autant que celui-ci est susceptible d'évoluer fréquemment, en fonction de la disponibilité de la ressource, des conditions météorologiques, ou simplement des choix personnels des patrons de pêche.

- **Enquêtes de terrain**

Afin de collecter des données avec une précision suffisante pour répondre aux besoins de connaissance des usages et une mise en œuvre de la démarche Natura 2000, **29 pêcheurs professionnels** travaillant sur le site « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » ont été rencontrés (cf. tableau 4). La grille d'enquête semi-directive et la carte marine associée (cf. annexe 1) ont permis de recueillir des données d'ordre qualitatif (zones de pêche, espèces cibles, engins, évolution annuelle des pratiques...) et quantitatif (nombre de jours de mer, effort de pêche, pourcentage de dépendance économique vis-à-vis du périmètre,...). Les discussions ont, par ailleurs, été l'occasion d'aborder les aspects liés à l'observation du milieu marin et aux problématiques environnementales.

Tableau 4 : répartition des navires enquêtés par métier et par port

(Certains navires ont été enquêtés pour plusieurs métiers différents)

Métiers	Omonville	Cherbourg	Fermanville	Gatteville-le-Phare	Barfleur	St-Vaast la Hougue	Grandcamp-Maisy
Drague à moules		1			2		3
Drague à coquilles Saint-Jacques		1					
Chalut à perche						3	
Chalut de fond à panneaux		1			1		
Chalut pélagique					2		
Filet		1	1		1	2	
Casiers	crustacés	2	2	1	3	1	
	seiche				1		
Palangre	1	3	1		1	2	
Ligne	1		1		1	2	
Nombre de navires par port	1	6	3	1	6	9	3
Nombre total de navires	29						

Les questions ont essentiellement porté sur l'année 2011 qui a servi de base de travail pour identifier les secteurs de pêche et estimer l'effort déployé dans chaque zone. Cependant, pour certaines pratiques relativement stables d'une année à l'autre (pour un même navire et un même métier), des généralisations et des comparaisons interannuelles ont été réalisées.

Les différentes informations issues des enquêtes ont été agrégées pour en assurer l'anonymat, et les données cartographiques intégrées dans un Système d'Information Géographique (SIG). Des analyses d'effort de pêche ont été réalisées à partir d'un traitement par maille des données, selon un

découpage de grille d'une minute de longitude par une minute de latitude, pour un rendu adapté à la précision de la collecte de données et aux besoins en termes de gestion. Les « **fiches métier** » ci-dessous, préalablement présentées à la profession au cours de réunions spécifiques, synthétisent l'ensemble de ces informations.

- **Résultats des enquêtes**

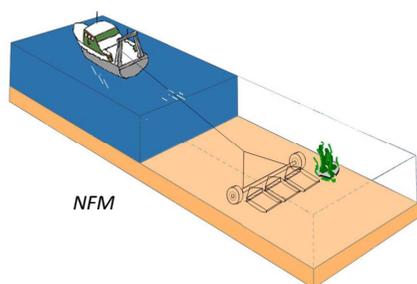
Précautions de lecture des « fiches métiers » :

- Pour des raisons d'harmonisation et de cohérence, les données relatives aux pratiques de pêche ont été collectées pour les sites Natura 2000 adjacents « baie de Seine occidentale » et « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire ». Hormis les commentaires associés, les informations (nombre de navires, périodes, localisation des pratiques...) **se rapportent donc à ces deux sites.**
- Les données concernent uniquement les informations relatives aux navires enquêtés mais n'ont pas été extrapolées à l'ensemble des bateaux pratiquant ce métier de pêche sur le site. De la même façon, les enquêtes n'ont porté que sur le périmètre Natura 2000, et non sur les zones alentours, pour lesquelles l'effort de pêche est alors sous-estimé.
- Il a été choisi de regrouper d'une part le chalut pélagique et le chalut à maquereau (semi-pélagique, avec très peu de contacts avec le fond), et d'autre part l'ensemble des casiers : casiers à gros crustacés, à bouquet, à bulot, à seiche. La catégorie « chalut de fond à panneaux » regroupe également différents engins mis en œuvre pour diverses espèces, mais dont les caractéristiques et conséquences sur les fonds marins sont proches.

Présentation des principaux éléments de la fiche

- **Nombre de navires** : estimation du nombre total de navires exerçant ce métier sur le site
- **Enquêtes** : nombre de navires rencontrés et effort d'échantillonnage
- **Calendrier** : nombre de navires enquêtés exerçant ce métier chaque mois de l'année
- **Dépendance** :
 - Dépendance des navires : part du temps passé sur le site pour le métier considéré (moyenne des navires)
 - Importance du site pour le métier : intensité de la pratique sur la zone (appréciation qualitative au regard du nombre de navires concernés et en comparaison avec l'ensemble des autres métiers)
- **Réglementation** : rappel des principales réglementations spécifiques au métier considéré
- **Pratiques sur le site** : description de l'activité, de l'engin utilisé et des particularités du métier sur ce secteur
- **Zones et efforts de pêche** : explications complémentaires à la carte de répartition des activités, précisant les secteurs les plus exploités et les variations possibles des efforts de pêche (en fonction de la période de l'année ou de l'abondance de la ressource)
- **Carte de répartition de la pratique sur le site** : les efforts de pêche présentés sont directement issus des réponses apportées par les professionnels au cours des enquêtes. Le cumul des zones qui ont été dessinées, et des efforts de pêche annuels associés à chaque secteur pour chaque métier de pêche permet d'aboutir à une représentation des zones les plus utilisées. La valeur d'effort de pêche associé à chaque maille découle d'un calcul de répartition de l'effort de pêche sur l'ensemble du secteur exploité par chaque patron de pêche, cumulé pour tous les navires enquêtés.

Métier : drague à moules



Nombre de navires : 65

Enquêtes : 12 (18,5%)

Tailles de navires : de 7 à 16 m

Hommes à bord : 1 à 6

Espèces ciblées : moules

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
					12	12	12	12	9	5	

Dépendance des navires : très forte (95%)

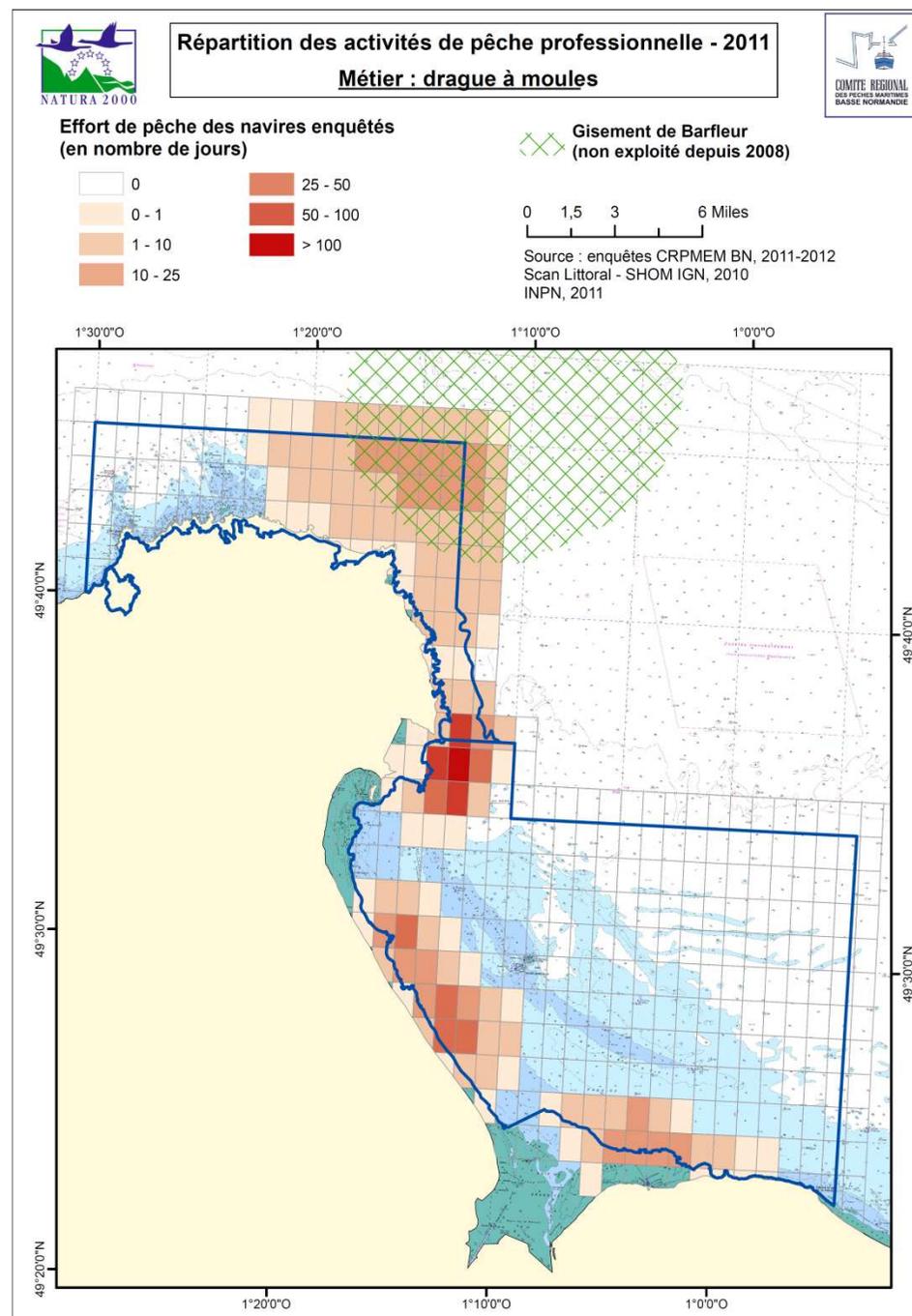
Importance sur le site : forte

Réglementation : après une prospection scientifique sur les gisements, les conditions d'exploitation sont définies annuellement par arrêté préfectoral, sur propositions de la commission du CRPMEM. Pêche soumise à licence, autorisée à l'aide d'une seule drague.

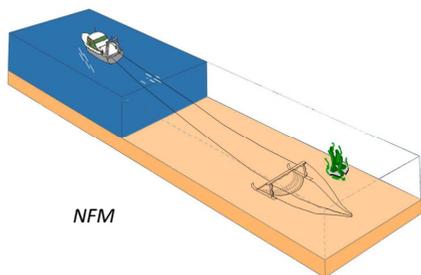
Pratiques sur le site : l'activité se localise exclusivement sur les gisements dits de « moule de Barfleur » pendant 6 mois de l'année. Les gisements de moules peuvent être exploités sur des fonds meubles ou dans des secteurs plus rocheux. L'engin est une drague, qui, traînée sur le fond, permet la collecte des coquillages.

Zones et efforts de pêche : la répartition de l'effort de pêche est intimement liée à l'abondance de la ressource de chaque gisement et aux décisions annuelles d'ouverture qui en découlent. La carte illustre ainsi la localisation des gisements mais ne peut refléter précisément l'intensité des pratiques qui est très variable.

En 2011, seul le gisement de Réville a été exploité (zone la plus foncée), d'où ce biais dans l'appréciation des efforts de pêche lors des enquêtes. Le gisement de Barfleur, le plus au nord, n'a pu être exploité depuis 2008 en raison d'une raréfaction de la ressource. Cependant, si les moules étaient à nouveau présentes en abondance sur ce principal gisement, l'intensité de pêche y serait nettement plus forte.



Métier : chalut à perche



CRPBN

Nombre de navires : 15

Enquêtes : 5 (33 %)

Tailles de navires : de 10 à 18 m

Hommes à bord : 3 à 5

Espèces ciblées : sole, plie, turbot, roussette...

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	3	4	3			1	1	1	1	2	2

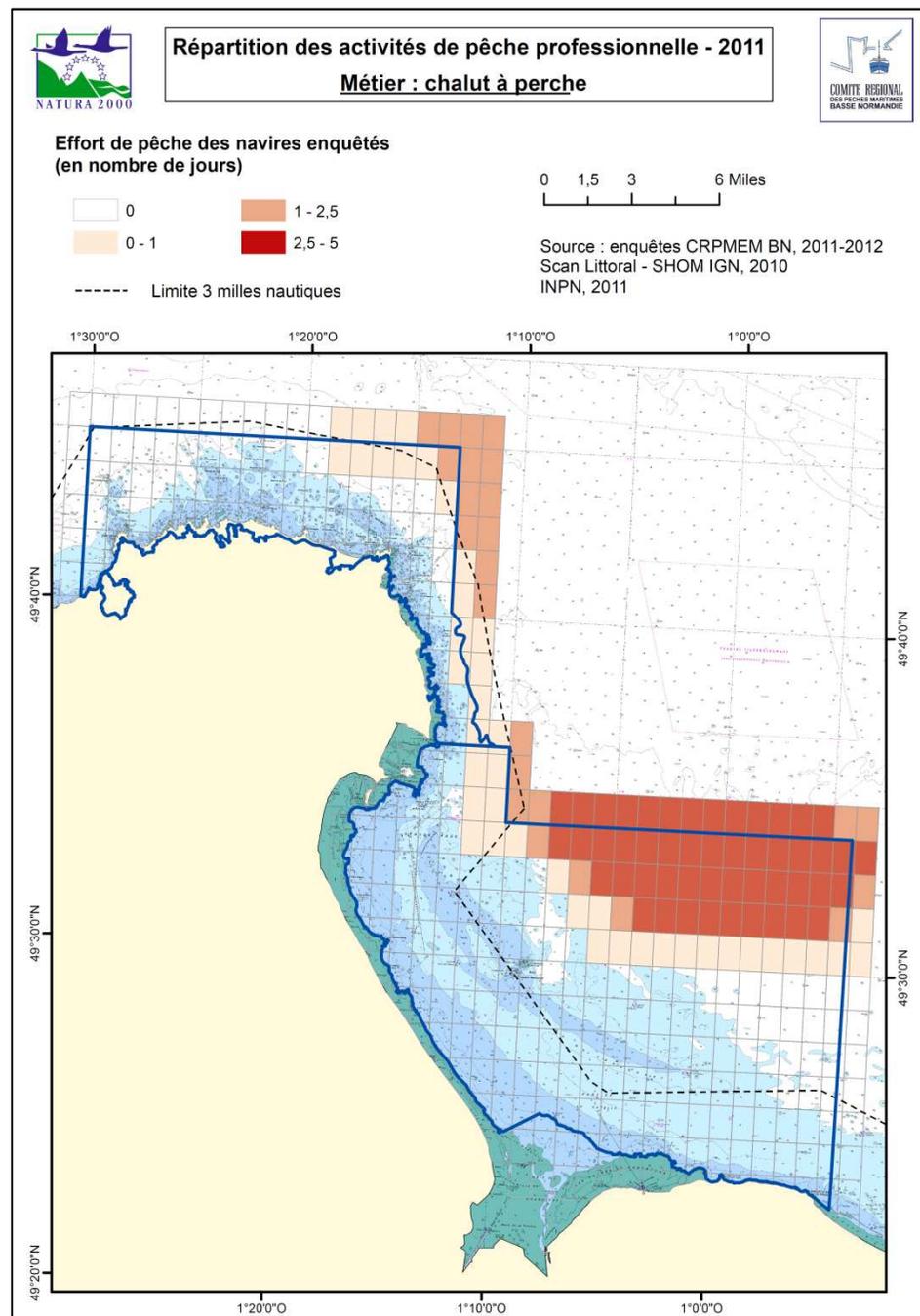
Dépendance des navires : faible (30%)

Importance sur le site : faible

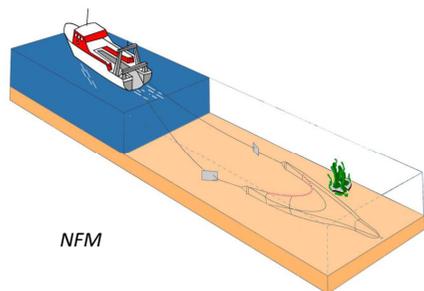
Réglementation : l'utilisation du chalut à perche est interdite dans la bande côtière des 3 milles nautiques à partir de la laisse de basse-mer ; l'usage du chalut à perche est interdit sur les gisements mouliers de l'Est Cotentin (Arrêté 305/2004).

Pratiques sur le site : destiné à la pêche des poissons plats, la perche permet de maximiser l'ouverture horizontale du chalut. Le poisson est levé à l'aide d'un système de chaînes pénétrant dans le sédiment. Ce métier est essentiellement pratiqué par des navires de Saint-Vaast la Hougue et Barfleur, presque tout au long de l'année pour certains.

Zones et efforts de pêche : du fait de la réglementation, la zone la plus travaillée au chalut à perche se situe en réalité à l'extérieur des deux sites Natura 2000, au-delà des 3 milles. Seuls les alentours immédiats du site « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » sont concernés par une telle activité, et les efforts de pêche associés sont relativement faibles, en raison de l'ampleur de la zone prospectée.



Métier : chalut de fond à panneaux



CRPMEM

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
3	4	3	6	8	11	12	14	14	12	9	6

Nombre de navires : 80

Enquêtes : 15 (19 %)

Tailles de navires : de 9 à 22 m

Dépendance des navires : modérée

Hommes à bord : 1 à 6

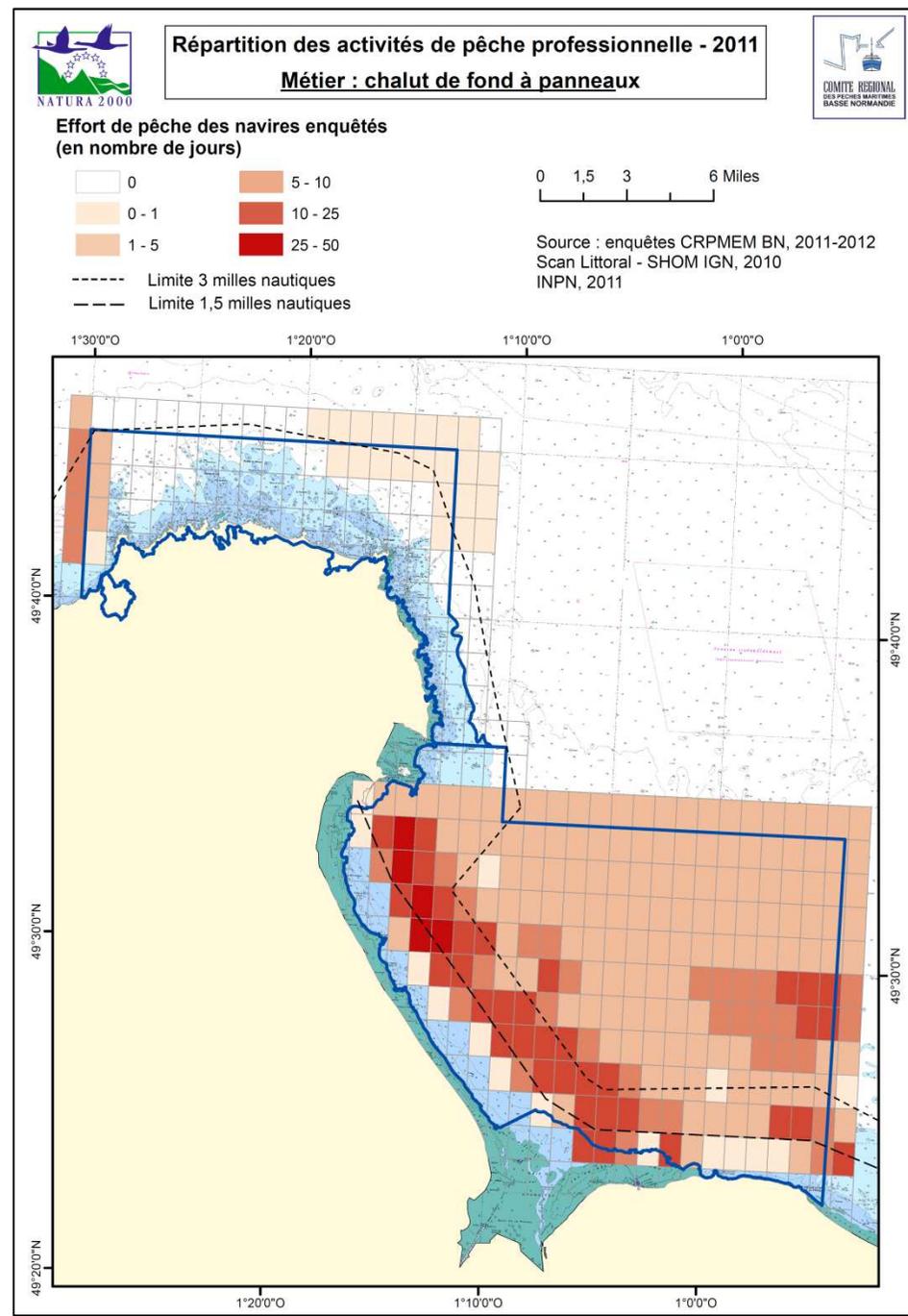
Importance sur le site : faible

Espèces ciblées : sole, bar, cabillaud, colin, seiche, maquereau, bouquet...

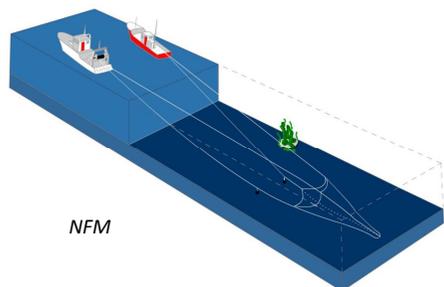
Réglementation : l'utilisation du chalut de fond est interdite dans la bande côtière des 3 milles, sauf pour les navires titulaires d'autorisations administratives délivrées par les DDTM. Dans le Nord Cotentin, 3 navires titulaires d'autorisations peuvent chaluter en limite ouest du site Natura 2000, selon les conditions fixées par les accords de cohabitation entre arts trainants et dormants (fixés par délibération 01/2006 du CRPMEM).

Pratiques sur le site : le chalutage côtier se pratique toute l'année par les navires qui y sont autorisés (Ouest du site), et par les pêcheurs de Cherbourg, Barfleur ou Saint-Vaast la Hougue (au-delà des 3 milles).

Zones et efforts de pêche : le Nord Cotentin reste une zone peu concernée par l'activité de chalut de fond, en comparaison avec le site de la « Baie de Seine occidentale ». La réglementation et la nature rocheuse des fonds marins, en sont les principales raisons.



Métier : chalut pélagique et à maquereau (semi-pélagique)



NFM



CRPMEM

Pélagique / maquereau

Nombre de navires : 10 / 38

Enquêtes : 3 (30 %) / 4 (11%)

Tailles de navires : de 15 à 22 m / 9 à 12 m Dépendance des navires : faible

Hommes à bord : 5 à 6 / 3 à 4

Importance sur le site : faible

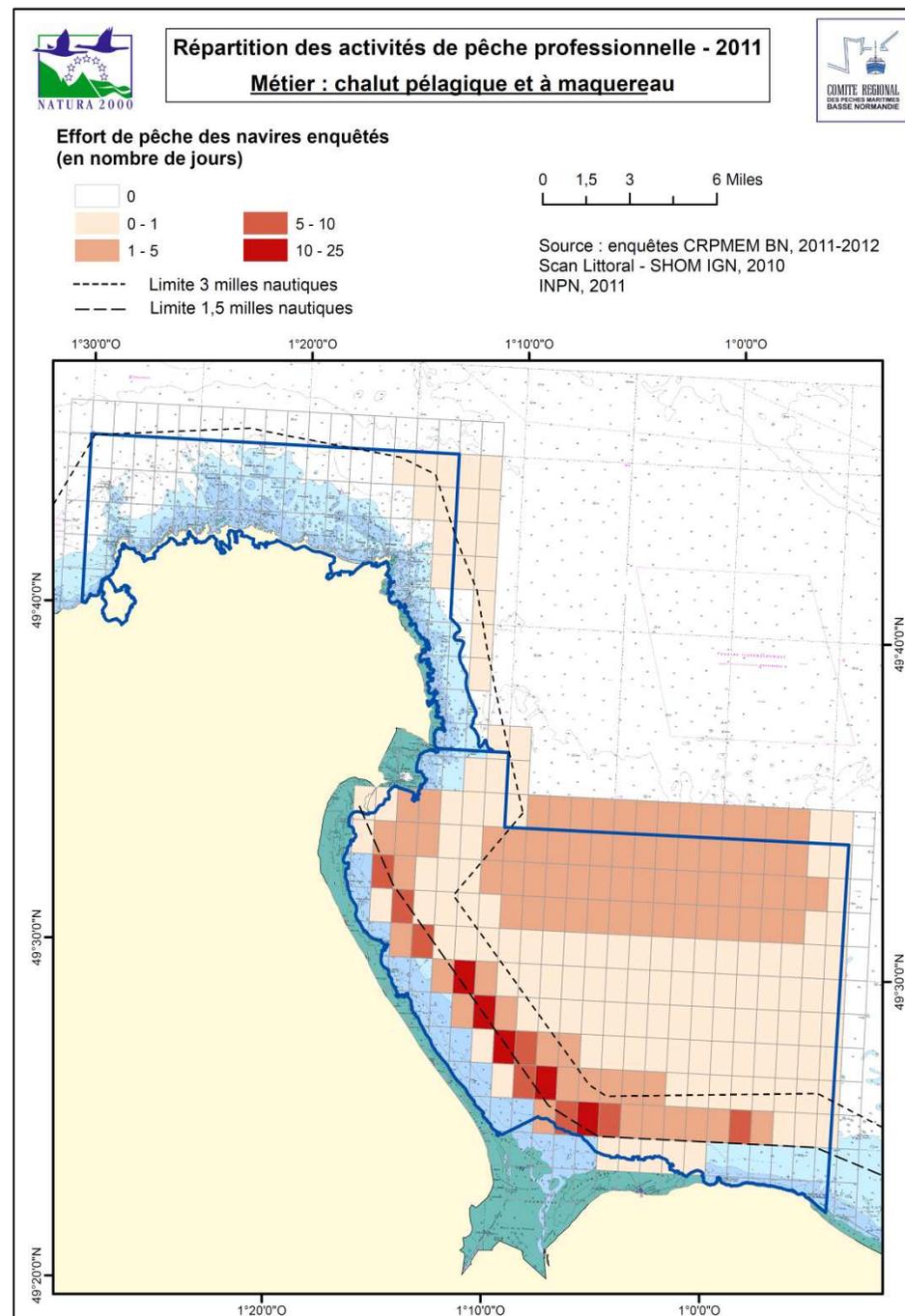
Espèces ciblées : bar, maquereau, lieu, dorade, cabillaud...

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	1	1	2	5	4	4	4	4	4	3	1	

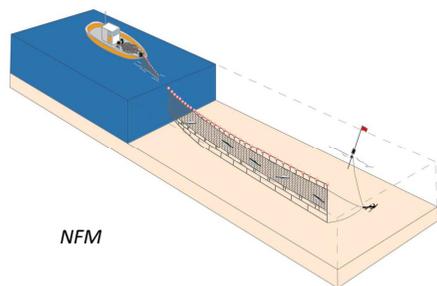
Réglementation : l'utilisation du chalut pélagique est interdite dans la bande côtière des 3 milles. Il peut être mis en œuvre par deux navires (chalutage en bœufs, interdit au sud de la ligne Barfleur-Antifer, donc en partie absent sur le site), ou par un seul (chalut à 4 panneaux).

Pratiques sur le site : le chalutage pélagique par un seul navire est une pratique assez peu répandue, et ne concerne que quelques navires. L'engin utilisé est constitué de 4 panneaux permettant de maintenir le chalut dans la colonne d'eau. Le chalut à maquereau n'est pas utilisé spécifiquement sur le site Natura 2000 du Cap Lévi.

Zones et efforts de pêche : une paire de chalutiers pélagiques de Cherbourg pratiquant en bœufs, et quelques navires de Barfleur exercent ce métier sur une portion du site Natura 2000, au-delà de la limite des 3 milles nautiques. L'intensité de la pratique reste faible.



Métier : filets



J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	2	8	12	14	14	14	13	13	13	13	11

Nombre de navires : 57

Enquêtes : 17 (29 %)

Tailles de navires : de 6 à 19 m

Hommes à bord : 1 à 6

Espèces ciblées : bar, sole, turbot, émissole, rouget barbet, crustacés...

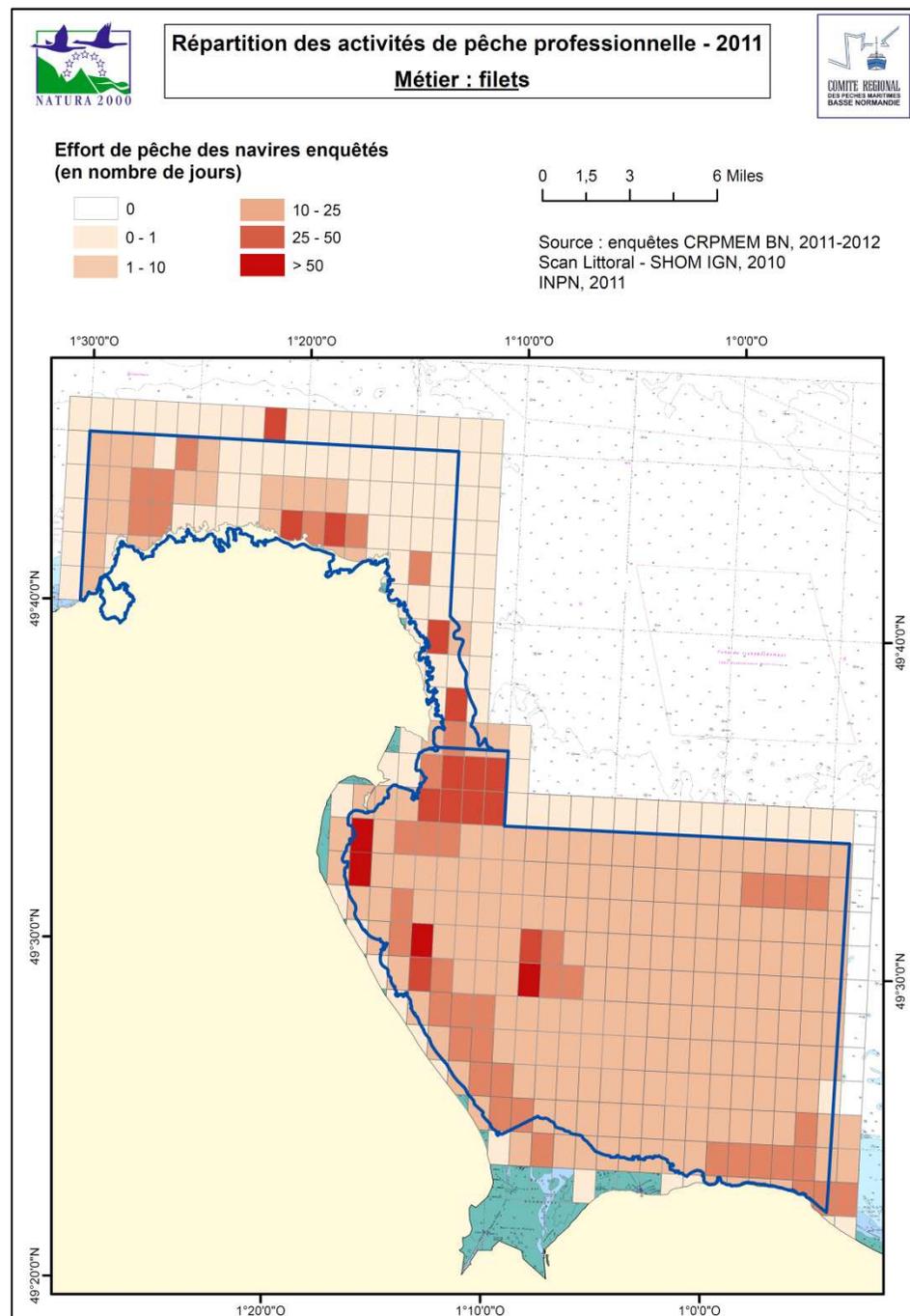
Dépendance des navires : forte à très forte (70%)

Importance sur le site : très forte

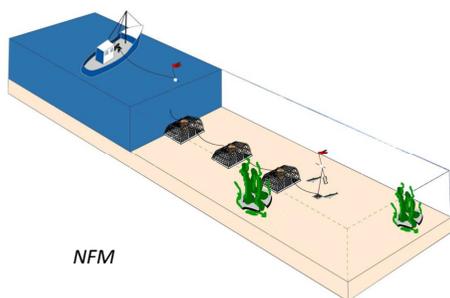
Réglementation : le métier du filet est soumis à la détention d'une licence de pêche délivrée par le Comité régional des pêches. Aucune réglementation spécifique ne s'applique au sein des périmètres Natura 2000.

Pratiques sur le site : les filets utilisés peuvent être de deux types : filets maillants ou droits (poissons pélagiques) et filets trémails (poissons plats essentiellement). Selon les stratégies personnelles, les filets sont posés en mer et relevés au bout d'un temps très court, ou peuvent être laissés le temps d'une marée complète.

Zones et efforts de pêche : l'ensemble du site est exploité par les fileyeurs, avec un effort de pêche plus conséquent dans l'est du cap Lévi et à l'Ouest de la pointe de Barfleur. Cette pratique est très côtière, car exercée en majorité par des navires de petite taille (excepté deux gros bateaux), qui sont donc fortement dépendants vis-à-vis de ce secteur. L'activité est exercée presque toute l'année (sauf lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas aux petits navires de sortir), préférentiellement en périodes de morte-eau (à raison d'environ 20 marées par mois).



Métier : casiers (crustacés, bulot, seiche)



	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Crustacés	6	6	9	10	10	10	10	10	12	12	12	10
Bulot	5	5	8	7	6	6	6	6	6	6	8	8
Seiche			1	5	5	3						

Nombre de navires : 50

Enquêtes : 18 (36%)

Tailles de navires : 6 à 12

Hommes à bord : 1 à 3

Espèces ciblées : gros crustacés, bouquet, bulot, seiche.

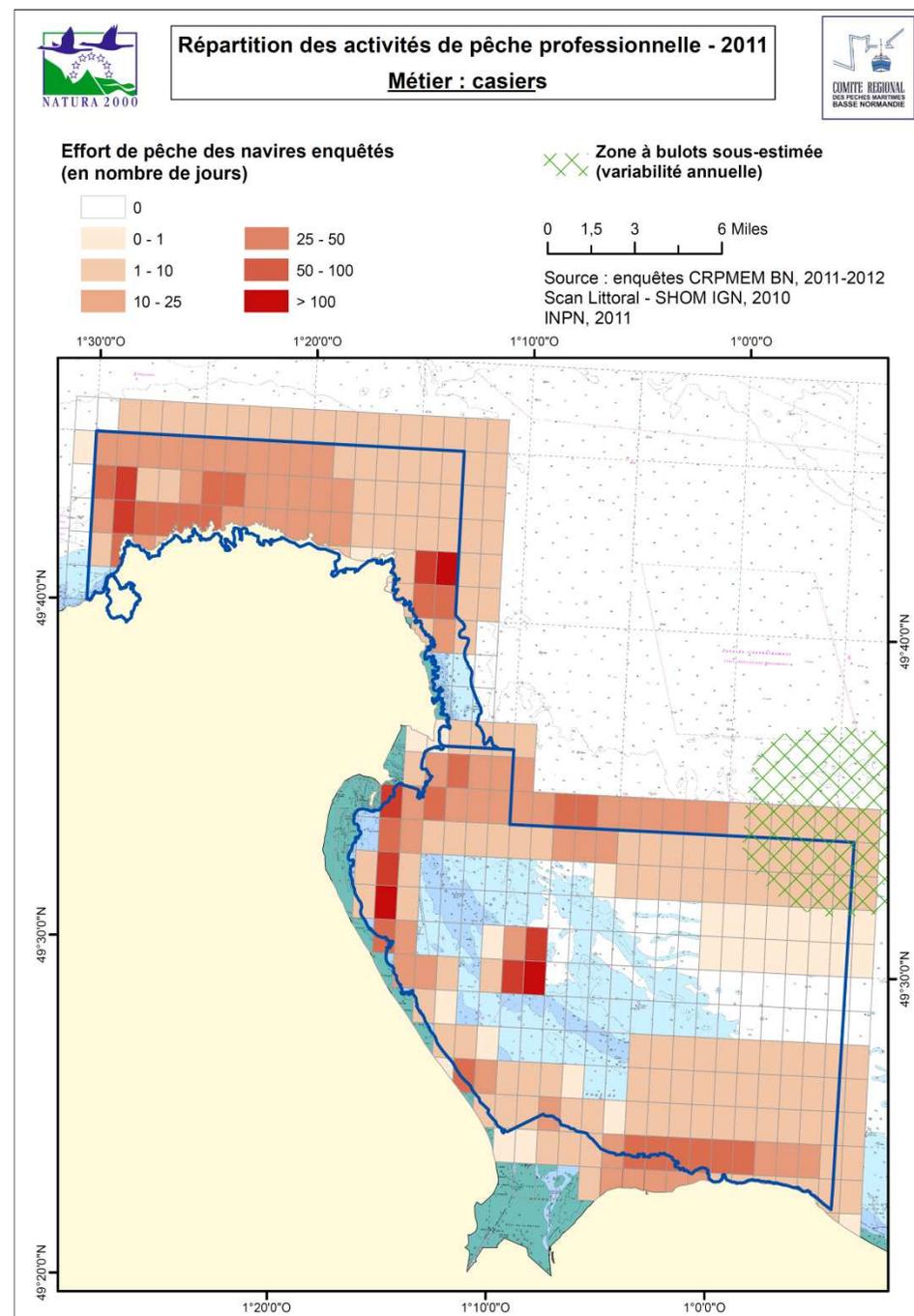
Dépendance des navires : forte à très forte : 75%

Importance sur le site : très forte

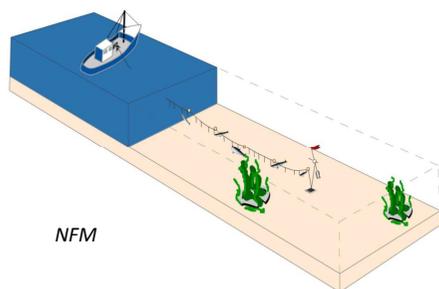
Réglementation : le métier du casier est soumis à la détention d'une licence de pêche délivrée par le Comité régional des pêches. Aucune réglementation spécifique ne s'applique au sein des périmètres Natura 2000.

Pratiques sur le site : la pêche des crustacés se pratique tout au long de l'année, contrairement à la seiche, qui n'est présente à la côte qu'au printemps (à l'état adulte), essentiellement d'avril à juin. La pêche du bouquet au casier est quant à elle très saisonnière et s'effectue à partir du mois d'août pendant la période automnale. La pêche du bulot n'est pas pratiquée sur le site « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire ». Les caseyeurs sont des navires de petite taille, fortement dépendant de la zone côtière.

Zones et efforts de pêche : l'ensemble du site Natura 2000 est travaillé de façon relativement homogène, essentiellement pour la pêche des crustacés. Les roches du cap Lévi ainsi que la zone marine devant le port de Barfleur présentent une plus forte intensité de pratique, avec une valeur d'effort de pêche élevée.



Métier : palangre



NFM



CRPMEM

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	2	3	2	3	4	5	5	7	6	3	2

Nombre de navires : 11

Enquêtes : 7 (63 %)

Tailles de navires : de 6 à 15 m

Dépendance des navires : modérée (50%)

Hommes à bord : 1 à 6

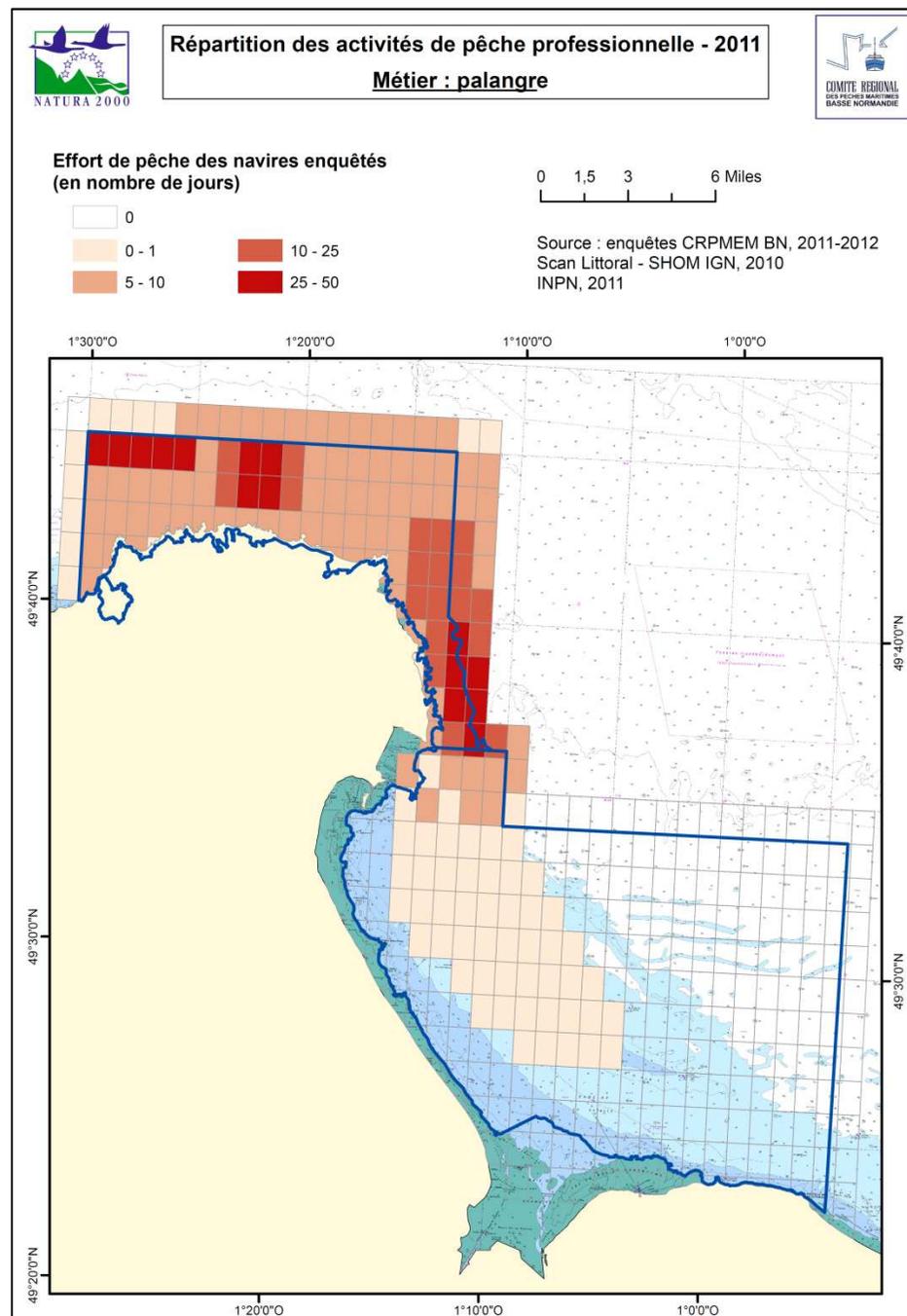
Importance sur le site : forte

Espèces ciblées : congre, émissole, roussette, bar, raies...

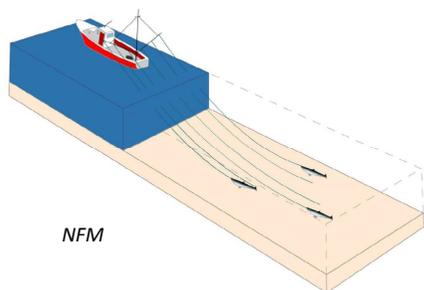
Réglementation : aucune réglementation spécifique ne s'applique au sein des périmètres Natura 2000. A noter : la capture de certaines espèces de requins telles que le requin hô est interdite à la palangre.

Pratiques sur le site : les navires pratiquant le métier de la palangre sont de taille modeste. La palangre de fond est majoritairement utilisée, avec cependant quelques rares activités de palangre de surface.

Zones et efforts de pêche : la pêche à la palangre nécessite d'exploiter de larges zones marines dans l'ensemble de la Manche. Les efforts de pêche associés à un secteur donné sont donc relativement faibles. Le nord Cotentin est un secteur important pour ce métier, qui s'exerce sur la totalité du site Natura 2000, avec une plus grande importance au sud de Barfleur et au niveau des basses du Rénier (au large de Cosqueville).



Métier : ligne



NFM



CRPMEM

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	1	1	2	4	4	4	3	3	3	2	2

Nombre de navires : 29

Enquêtes : 5 (17 %)

Tailles de navires : de 6 à 10 m

Dépendance des navires : forte à très forte (77%)

Hommes à bord : 1 à 2

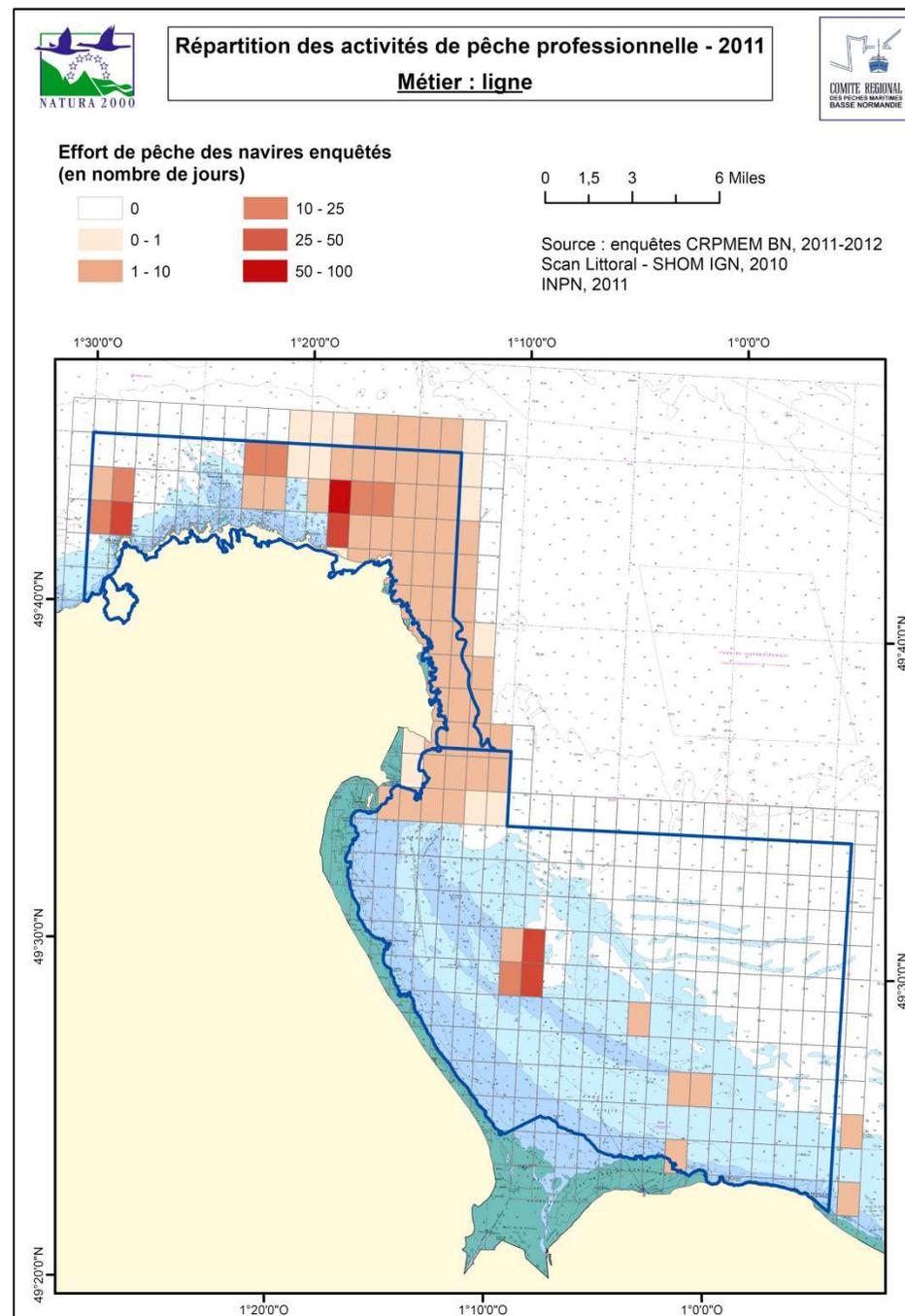
Importance sur le site : forte

Espèces ciblées : bar, lieu, colin, maquereau, cabillaud...

Réglementation : aucune réglementation spécifique ne s'applique au sein des périmètres Natura 2000.

Pratiques sur le site : les ligneurs ont des pratiques de pêche relativement homogènes, et leurs secteurs de pratique sont restreints. Les lignes utilisées sont équipées de leurres et mises en œuvre à la dérive ou à la traîne. Le métier s'exerce tout au long de l'année, au cours de marées de courte durée.

Zones et efforts de pêche : les zones de pratique sont très localisées et concentrent de ce fait un effort de pêche important. Le métier de la ligne est bien représenté dans le Nord Cotentin. L'ensemble de la zone côtière entre la pointe de Barfleur et la pointe de Saire est exploitée, avec une concentration de navires en des points particuliers : essentiellement sur les têtes de roche, particulièrement nombreuses entre le cap Lévi et la pointe de Saire.



A noter : afin de conserver l'anonymat des données, lorsqu'un métier de pêche n'est pratiqué que par un navire, ou lorsqu'une seule personne a pu être enquêtée, les informations obtenues n'ont pas été retranscrites sous format cartographique. C'est le cas du métier de la drague à coquilles Saint-Jacques sur le gisement du Nord Cotentin. La réglementation et les conditions d'exploitations (cf. chapitre III partie A.1) suffisent à estimer l'intensité de la pratique et à la localiser.

- **Cas particulier de la pêche des ormeaux**

La pêche des ormeaux à titre professionnel est autorisée dans le Nord Cotentin en plongée sous-marine. Pour la saison 2011-2012, la pêche était autorisée pour trois entreprises du 3 octobre 2011 au 15 mai 2012, dans des secteurs délimités par l'arrêté 92/2011. La quantité maximale pour la période a été fixée à 45 000 ormeaux pour l'ensemble des entreprises (à raison de 15 000 ormeaux par entreprise, avec un quota journalier limité à 300). En réalité, seules deux personnes à bord d'un même bateau ont exercé cette activité en 2011-2012.

Les déclarations obligatoires des prélèvements, traitées par la station Ifremer de Port-en-Bessin, mettent en évidence la répartition de ces captures, et indirectement de l'activité, sur les différents secteurs autorisés du Nord Cotentin (cf. figure 8). Il en ressort que le site Natura 2000 n'a été que peu exploité pour cette espèce lors de la saison 2010-2011, et cette tendance se retrouve également lors des années précédentes, la majorité des prélèvements s'effectuant plus à l'Ouest.

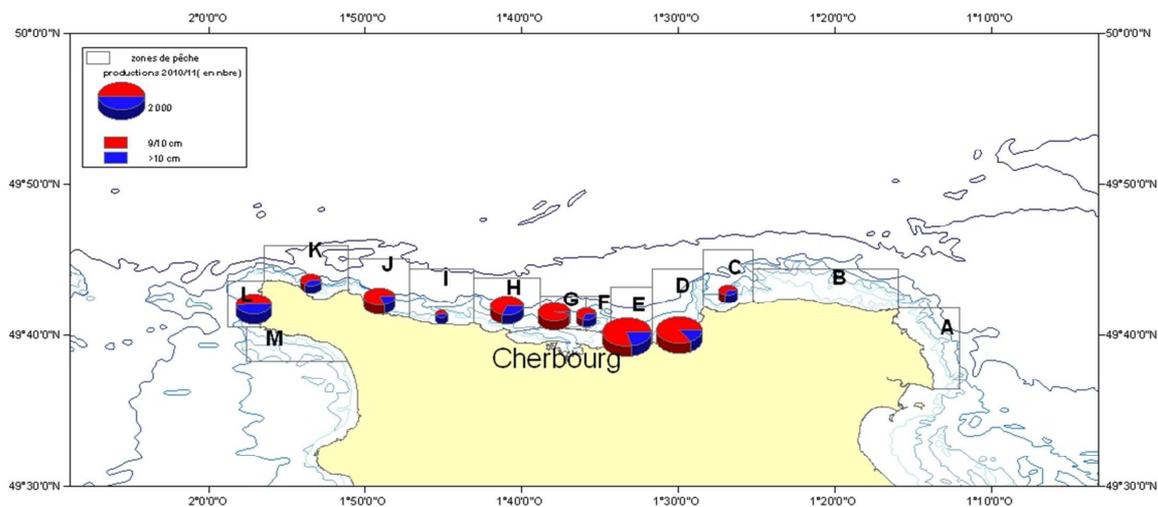


Figure 8 : production d'ormeaux pour la saison 2010-2011 (Ifremer, 2011).

Ces dernières années, les quantités prélevées ont fortement diminué (cf. figure 9). Le nombre d'individus pêchés pour la saison 2010-2011 par deux entreprises s'élevait à 13 279 ormeaux sur la période des 7 mois autorisés, pour un équivalent d'environ 1.8 tonnes (Ifremer, 2011). Une des raisons de cette diminution est liée à la hausse de mortalité des ormeaux causée par un virus. Ce dernier a conduit à une fermeture de la pêche lors de la saison 2006-2007.

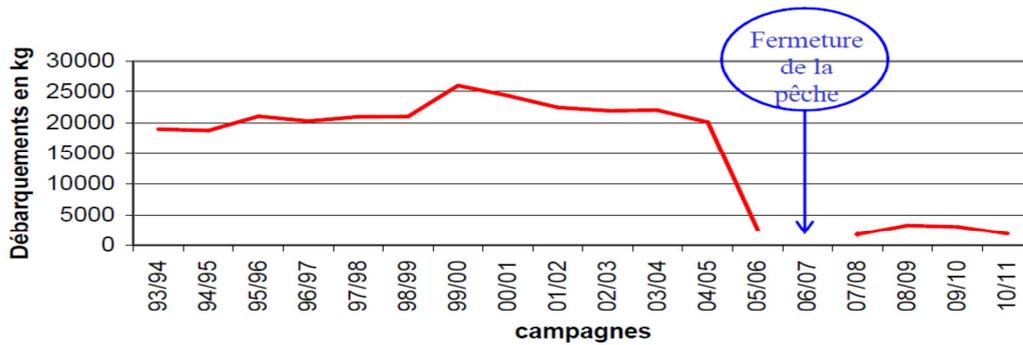


Figure 9 : évolution des débarquements d'ormeaux du Nord Cotentin (Ifremer, 2011)

(la fermeture de la pêche en 2006/2007 est la conséquence d'un virus affectant les ormeaux)

- **Bilan des activités de pêche professionnelle embarquée**

Les activités de pêche professionnelles exercées sur le site « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » sont variées. La pêche côtière y est essentiellement exercée par une flottille de navires bas-normands de petites tailles, originaires des ports les plus proches et pratiquant des arts dormants. S'y ajoutent des bateaux de plus grande taille qui travaillent en périphérie du site, au-delà de la limite de la bande côtière des 3 milles nautiques, et exercent des métiers trainants (chalut de fond, chalut à perche et chalut pélagique).

Les enquêtes menées directement auprès des patrons de pêche concernés ont permis de préciser les activités présentes au sein du site, et d'évaluer la dépendance en termes socio-économiques des navires à ce secteur du Nord Cotentin, qui sont synthétisées ci-dessous (cf. tableau 5)

Tableau 5 : synthèse des activités de pêche professionnelle au sein des sites Natura 2000

Métier	Nombre de navires	Nombre d'enquêtés	Taille des navires	Hommes à bord	Dépendance des navires	Importance sur le site
Drague à moules	65	12	7 – 16 m	1 - 6	Très forte	Forte
Drague à CSJ	1	1	12 m	4	forte	Modérée
Chalut à perche	15	5	10 – 18 m	3 - 5	faible	Faible
Chalut de fond	80	15	9 – 22 m	1 - 6	Modérée	Faible
Chalut pélagique	10	3	15 – 22 m	5 – 6	faible	Faible
Filet	57	17	6 – 19 m	1 - 6	Forte à très forte	Très Forte
Casier	50	18	6 – 12 m	1 - 3	Forte à très forte	Très forte
Palangre	11	7	6 – 15 m	1 - 6	Modérée	Forte
Ligne	29	5	6 – 10 m	1 - 2	Forte à très forte	Forte

Hormis la pêche des moules en cas d'ouverture du gisement de Barfleur, les activités sur le site Natura 2000 sont régulières tout au long de l'année, et les navires, majoritairement de taille inférieure à 12 mètres, sont fortement dépendants de cette zone côtière. Les plus petits d'entre eux, issus des ports de Fermanville ou de Gatteville-le-Phare peuvent même y exercer 100% de leur activité. Le nombre de navires à travailler quotidiennement sur le site étant relativement restreint, ils se répartissent l'espace pour leurs différents métiers. La configuration naturelle du secteur et les contraintes du milieu (fonds rocheux, courants de marée) en font un site naturellement isolé des activités de chalutage ou dragage, que renforce la réglementation.

A.2. CULTURES MARINES

Une concession de cultures marines est implantée au sein du site Natura 2000, au cœur de l'anse de la Mondrée. L'entreprise, implantée sur la commune de Fermanville, est dédiée à la production, l'affinement et la vente d'huîtres de pleine mer. Les structures d'élevage sont localisées à une dizaine de mètres de profondeur, et l'ensemble des travaux sont effectués en plongée sous-marine à l'aide de scaphandres autonomes.

Carte à ajouter

Les activités conchylicoles sont fortement dépendantes d'une bonne qualité des eaux littorales, favorables à une bonne croissance des coquillages et rendant possible une commercialisation pour la consommation humaine. Les bassins de production font ainsi l'objet de suivis réguliers permettant le classement sanitaire des zones conchylicoles. En 2011, les analyses REMI (Réseau national de contrôle microbiologique des zones de production de coquillages coordonné par l'Ifremer) basées sur les taux de contamination des coquillages en *E. coli*, ont permis le classement de la zone de production concernée en catégorie A pour les coquillages du groupe 3 : bivalves non-fouisseurs tels qu'huîtres et moules (cf. figure 10).

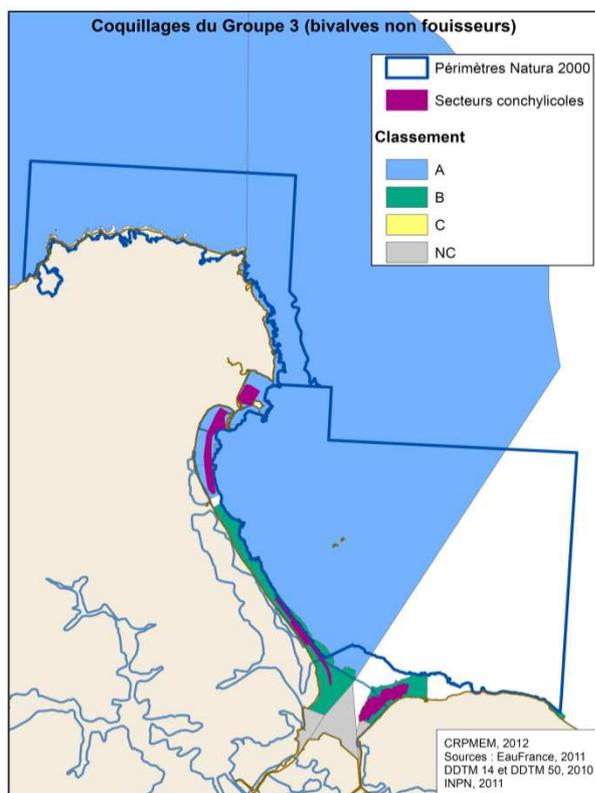


Figure 10 : classements sanitaires 2011 des zones de production de coquillages vivants

Classement relatif aux zones où s'exerce une activité professionnelle (d'après www.zones-conchylicoles.eaufrance.fr) :

A : zone dans laquelle les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe

B : les coquillages peuvent être récoltés mais doivent subir un traitement pendant une durée suffisante en centre de purification

C : les coquillages ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après un reparcage. (Pêche de loisir interdite)

D : toute activité de pêche ou d'élevage est interdite (contamination avérée)

NC : zone non classée, où toute activité de pêche et d'élevage est interdite

A noter : la SATMAR (société Atlantique de mariculture) dispose d'une implantation à terre, en limite du périmètre Natura 2000. Ses principales activités sont la production et la vente de naissains d'huîtres et de palourdes et d'huîtres de 18 mois. Les installations localisées à Gatteville-le-Phare, au niveau de l'anse du Houltvi, sont constituées d'une éclosérie et de laboratoires de recherche.

A.3. TRANSPORT MARITIME ET ACTION DE L'ETAT EN MER

La Manche est un lieu de passage incontournable pour les navires circulant entre l'Océan Atlantique et la mer du Nord, et qui doivent emprunter le détroit du Pas-de-Calais. Le trafic y est continu, et représente près d'un quart du trafic mondial, pour une surface restreinte, ce qui engendre une forte concentration de navires à une faible distance des côtes françaises. 20% d'entre eux sont des pétroliers, gaziers et chimiquiers. En 2006, plus de 70 000 navires ont traversé le dispositif de séparation de trafic des Casquets (par ordre d'importance : cargos, porte-conteneurs, vraquiers, chimiquiers, navires à passagers, pétroliers, gaziers, remorqueurs, navires de pêche, autres, navires scientifiques, navires de sauvetage, patrouille et balisage (Atlas transmanche).

A ce trafic longitudinal, essentiellement destiné à la marchandise, s'ajoute également un trafic transversal de marchandises et passagers entre les principaux ports des côtes françaises et britanniques (Roscoff, Cherbourg, Caen, Le Havre, Dieppe, Calais d'une part, et Plymouth, Poole, Portsmouth, Newhaven, Dover d'autre part). (cf. figure 11). Bien qu'indirectement concerné, le site Natura 2000 côtier « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire », se localise à proximité de cet important flux de navires de tous types.

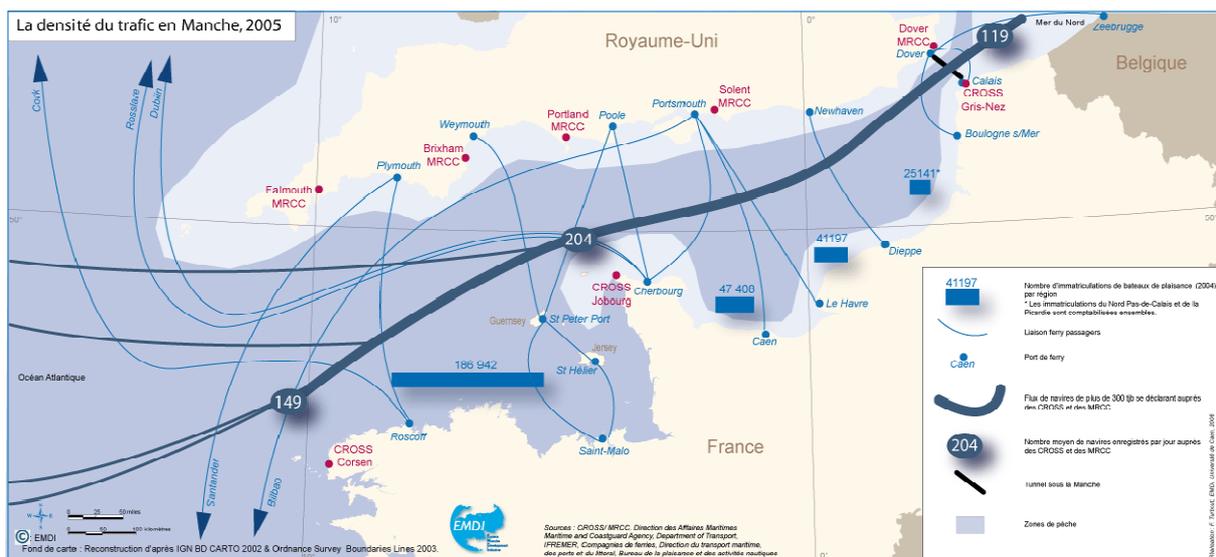


Figure 11 : densité du trafic en Manche en 2005

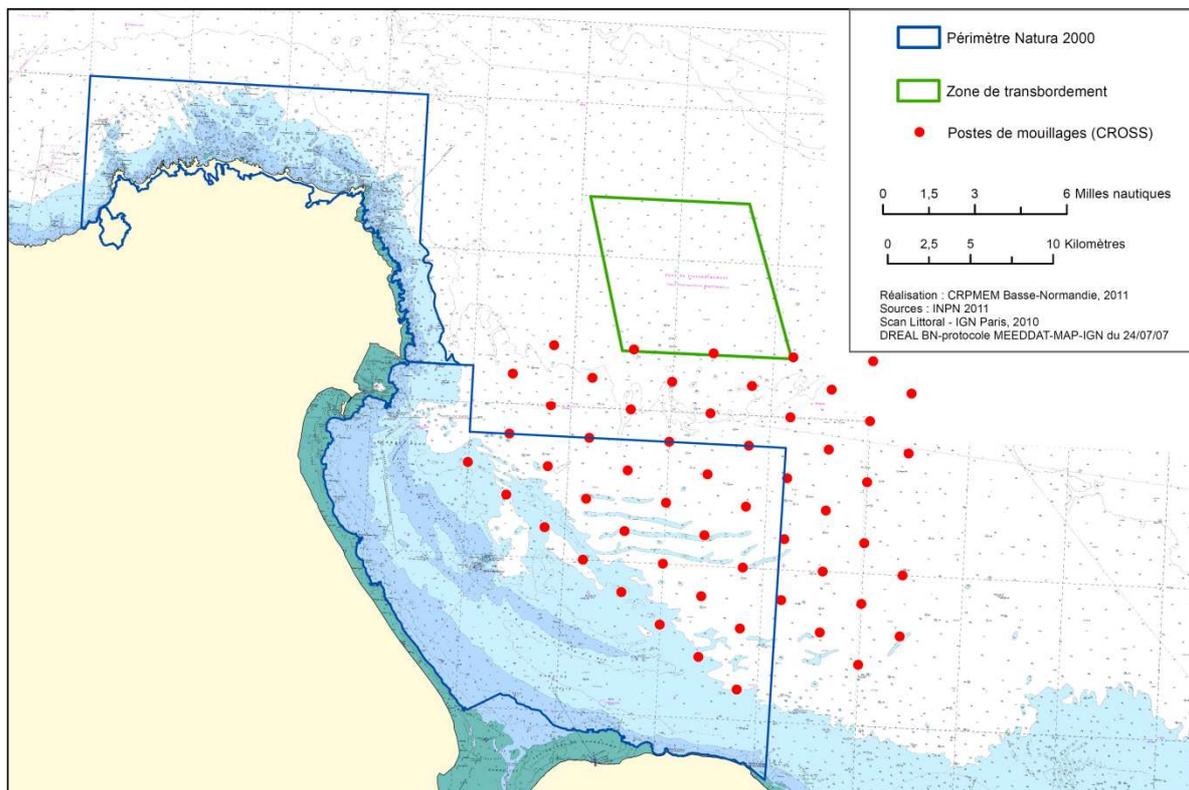
(Atlas transmanche, Université de Caen Basse-Normandie 2007-2012 – atlas-transmanche.certic.unicaen.fr)

Le Préfet maritime, qui coordonne l'action de l'Etat en mer pour garantir la compatibilité des différents usages en mer, et assure des missions de surveillance, contrôle, ou protection des personnes et de l'environnement, a sous sa responsabilité dans ce secteur (cf. figure 12) :

- Une zone de transbordement à l'Est de la pointe de Barfleur, délimitée par l'arrêté préfectoral 29/94 du 13 septembre 1994 réglementant les transbordements à la mer d'hydrocarbures et de substances liquides nocives entre navires à la suite d'un événement de mer. Ce type d'opération est très rare, mais cette zone revêt une importance particulière car elle est la seule dans les eaux sous la compétence du Préfet maritime Manche-mer du Nord.
- Une zone de mouillages réglementés au large de Saint-Vaast la Hougue, définie par l'arrêté préfectoral n° 10/2008 réglementant la circulation, le stationnement et le mouillage des

navires français et étrangers dans les eaux intérieures ainsi que dans la mer territoriale française de la Manche et de la mer du Nord. L'Ouest de la baie de Seine, protégé par la presqu'île du Cotentin offre un abri naturel en cas de fort vent d'Ouest, où certains navires traversant la Manche sont autorisés à mouiller pour limiter les risques d'accident de mer. Par délégation du Préfet maritime, des postes de mouillage sont attribués par le CROSS Jobourg en fonction de la cargaison des bateaux et des risques encourus. Une zone identique à l'Ouest du Cotentin, peut être utilisée lors de coups de vent d'Est (source : CROSS et Préfecture maritime). 97 navires ont bénéficié de ces mouillages en 2011 (en raison de mauvaises conditions météorologiques ou en attente d'instructions pour rejoindre un port).

Figure 12 : localisation des activités liées à la sécurité maritime



Bien que les activités liées au transport maritime soient absentes du périmètre étudié, le risque d'accident ou de pollution marine n'en est pas moins important. Le volet POLMAR qui vise à organiser l'intervention des pouvoirs publics en cas de pollution marine majeure est présenté dans le chapitre I, partie A.2 de l'état des lieux du patrimoine naturel.

III.B. ACTIVITES RECREATIVES ET DE LOISIR

A noter : l'ensemble des activités liées aux pratiques de loisir ont été regroupées dans ce chapitre, bien que certaines soient en réalité des activités professionnelles. C'est le cas par exemple des structures de location de matériel nautique, des guides de pêche ou des promenades en mer.

B.1. METHODOLOGIES

Différentes méthodes de collecte de données ont été mises en œuvre pour comprendre les activités de loisir : études bibliographiques, rencontre des représentants des activités ou des fédérations sportives. Afin de décrire ces pratiques de façon fine à l'échelle du site et disposer d'informations chiffrées et spatialisées, des collectes directes de données se sont avérées nécessaires.

a) Observations depuis les sémaphores

A partir du retour d'expérience de la chargée de mission coordinatrice du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne », une méthode de suivis de fréquentation à partir des sémaphores situés à proximité du site a été mise en œuvre afin de mieux connaître ces usages sur la zone. Ce travail, qui présente l'avantage de disposer d'une information quantitative et qualitative, a été mené en période estivale (de mai à septembre), au cours de laquelle se concentre la majorité de l'activité.

Les sémaphores sont des terrains de la Marine Nationale dont l'accès est restreint. Ces travaux ont été rendus possibles grâce à M. le Commandant de la FOSIT (Force opérationnelle de surveillance et d'information territoriale) et à la préfecture maritime, qui ont permis d'y accéder, et d'utiliser le matériel présent sur place (écrans radars et jumelles).



Vue du sémaphore de Barfleur (defense.gouv.fr)

Au cours de chaque journée d'observations, les embarcations ont été dénombrées, leurs positions géographiques relevées à l'aide des écrans radars, et leur activité caractérisée (lorsque la visibilité le permettait). Ces informations ont ensuite été retranscrites sous SIG en vue d'une restitution cartographique. Les éléments utiles à l'analyse des données, tels que les conditions météorologiques, l'état de la mer ainsi que les commentaires des guetteurs sémaphoriques, ont systématiquement été relevés. Afin de mutualiser la collecte de données et disposer d'une information cohérente pour les sites Natura 2000 adjacents « Baie de Seine occidentale » et « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire », des comptages simultanés ou complémentaires ont, dans la mesure du possible, été opérés au sein des deux sémaphores.

En raison de temps et moyens humains limités, seules quelques dates ont pu être retenues (cf. tableau 6), qui ne permettent pas de tenir compte de l'ensemble des variations possibles (horaires et coefficients de marée, jour de la semaine, conditions météorologiques...). Le choix s'est essentiellement porté sur des journées bénéficiant de bonnes conditions météorologiques, afin de rechercher les plus fortes fréquentations, et ainsi identifier plus nettement les secteurs de

concentration des activités. En raison de la dépendance de certains navires vis-à-vis de la marée haute pour sortir de certains ports (Barfleur, Saint-Vaast la Hougue), et se rendre sur le plan d'eau, il a été choisi de réaliser des comptages en se basant sur l'horaire de pleine mer. Dans une moindre mesure, ce critère se justifie également pour les embarcations mises à l'eau depuis la côte.

Tableau 6 : journées d'observation

Date (2012)	St-Vaast la Hougue	Barfleur	Coef. de marée	Heure de Pleine Mer (St-Vaast)	Plage horaire de comptages	Conditions météorologiques
Lundi 7 mai (journée test)	X		109	11h19	9h30 – 14h30	Couvert, 5 nœuds de vent (SW)
Lundi 28 mai	X		53	15h48	13h30 – 18h30	Beau temps, 3 nœuds de vent (SE)
Samedi 14 juillet	X	X	40	7h13	8h – 15h	Couvert, 15 nœuds de vent (SW)
Samedi 18 août		X	91	11h12	8h30 – 14h30	Beau temps, 3 nœuds de vent (W-SW)
Dimanche 19 août	X		97	11h48	9h00 – 15h00	Brouillard, 6 nœuds de vent (NE)

Les journées surlignées en bleu correspondent aux observations exploitées pour une analyse cartographique

Il est à noter que le choix des jours et horaires de comptages ciblait essentiellement les activités de loisir (navigation de plaisance, sports nautiques, pêche récréative), les pratiques professionnelles étant davantage pratiquées de nuit, et pour la plupart tout au long de l'année. Ces dernières sont ainsi sous-estimées, et n'ont pas été analysées par cette technique ; seules les enquêtes directes auprès des pêcheurs (cf. chapitre A.1) permettent de disposer d'une information cohérente.

b) Questionnaire à destination des usagers de loisir

La diffusion d'un **questionnaire à destination des usagers de loisirs** a été organisée entre novembre 2011 et septembre 2012, afin de mieux comprendre les pratiques sur le site, et disposer de données quantitatives et qualitatives (cf. questionnaire en annexe 2). Ainsi, un prospectus a été distribué dans les lieux potentiellement fréquentés par ces usagers (capitaineries des ports, magasins de pêche, coopératives maritimes), et le questionnaire a été mis en ligne sur différents forums internet consacrés à la pêche de loisir en mer. En parallèle, des enquêtes directes sur le terrain ont également été effectuées. En apportant des informations qualitatives (stratégies de pêche, raisons de la pratique sur le site, profil des pêcheurs, cette méthode d'analyse des pratiques de loisir par questionnaire auprès des usagers s'avère complémentaire des données de fréquentation issues des comptages depuis les sémaphores.

55 questionnaires ont été complétés par 43 personnes différentes, certaines d'entre elles pratiquant plusieurs activités différentes. Cependant, seules les activités de pêche récréative ont pu être analysées par ce biais, les questionnaires relatifs aux autres pratiques (navigation de plaisance, sports nautiques...) étant trop peu nombreux. Ces données sont retranscrites dans les « **fiches résultats** » présentées dans le chapitre suivant. De la même manière que pour les enquêtes relatives à la pêche professionnelle, les données ont été collectées simultanément pour les deux sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » et « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire ». La cartographie et les informations chiffrées renvoient donc aux pratiques sur ces deux zones, mais la

description des activités s'attache à les analyser à l'échelle du seul site auquel renvoie ce document d'objectifs.

A noter : en raison du relativement faible taux de retour par rapport à la population totale de pratiquants, ces données ne peuvent à elles seules refléter l'ensemble des pêcheurs de loisir et leur pratique. En comparaison avec les estimations nationales (parmi la population métropolitaine, 25% de pêche est pratiquée à partir d'un bateau contre 7% en chasse sous-marine ; étude BVA/Ifremer, 2005), la proportion d'enquêtés de chaque type de pêche révèle un sous-échantillonnage probable des pêcheurs embarqués par rapport aux chasseurs sous-marins. Les résultats obtenus n'en sont pas pour autant inexploitable, mais méritent d'être analysés avec précaution, et pourront être complétés et affinés à l'avenir.

c) Comptage national de pêcheurs à pied

Dans le cadre d'un comptage national des pêcheurs à pied, initié par les associations IODDE et Vivarmor Nature, et soutenu par l'Agence des aires marines protégées et le Conservatoire du littoral, des observations ont été menées sur le littoral bas-normand, notamment depuis le cap Lévi jusqu'aux falaises du Bessin. Bien qu'elles ne reflètent l'activité que d'une seule journée, les données recueillies par ce biais permettent une première estimation du nombre de pêcheurs fréquentant les estrans de la baie de Seine occidentale. Les comptages ont été réalisés les 7 et 8 avril 2012, par beau temps, lors d'un coefficient de marée de 113.

A noter : le Conservatoire du littoral, opérateur historique du site, est en charge de l'étude des usages sur les parties terrestres et l'estran du site. Ainsi, une étude des pratiques à l'interface terre-mer (pêche du bord, pêche à pied, randonnée...) a été réalisée entre les mois de mars et août 2012, qui apporte des précisions quant aux activités de pêche à pied. Les résultats sont analysés dans le volet terrestre produit par le Conservatoire du littoral, et ces activités ne sont donc pas détaillées ici.

B.2. FREQUENTATION NAUTIQUE

a) Ports de plaisance

Avec près de 53 000 navires de plaisance immatriculés en 2010, la Basse-Normandie représente plus de 5.6% de la flotte métropolitaine (INSEE, 2011). Pour accueillir ces embarcations, la région dispose de plus de 10 000 places de port ou mouillages répartis inégalement entre les départements de la Manche et du Calvados (cf. tableau 7). Cette capacité d'accueil restant insuffisante, les navires sont en grande partie entreposés à terre et mis à l'eau par le biais de cales ou d'accès à l'estran. La flottille est constituée à 80% de bateaux à moteur de taille majoritairement inférieure à 5m (cf. figure 13).

Tableau 7 : capacité d'accueil 2011 des ports et sites de mouillages de Basse-Normandie

(www.normandie-tourisme.fr, d'après Comité départemental du tourisme 14 et Conseil général 50)

	Manche (50)	Calvados (14)	Total Basse-Normandie
Nombre de postes (port ou mouillages)	5 866	3 796	9 662
Nombre de places visiteurs	668	291	959
Total	6 534	4 087	10 621

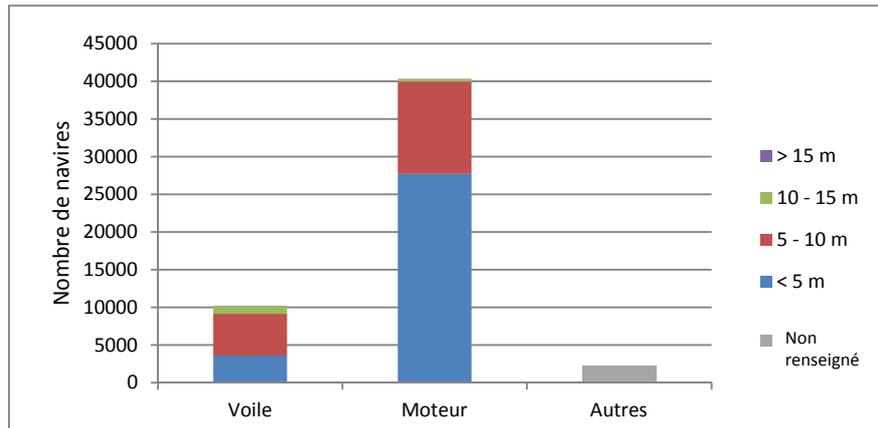
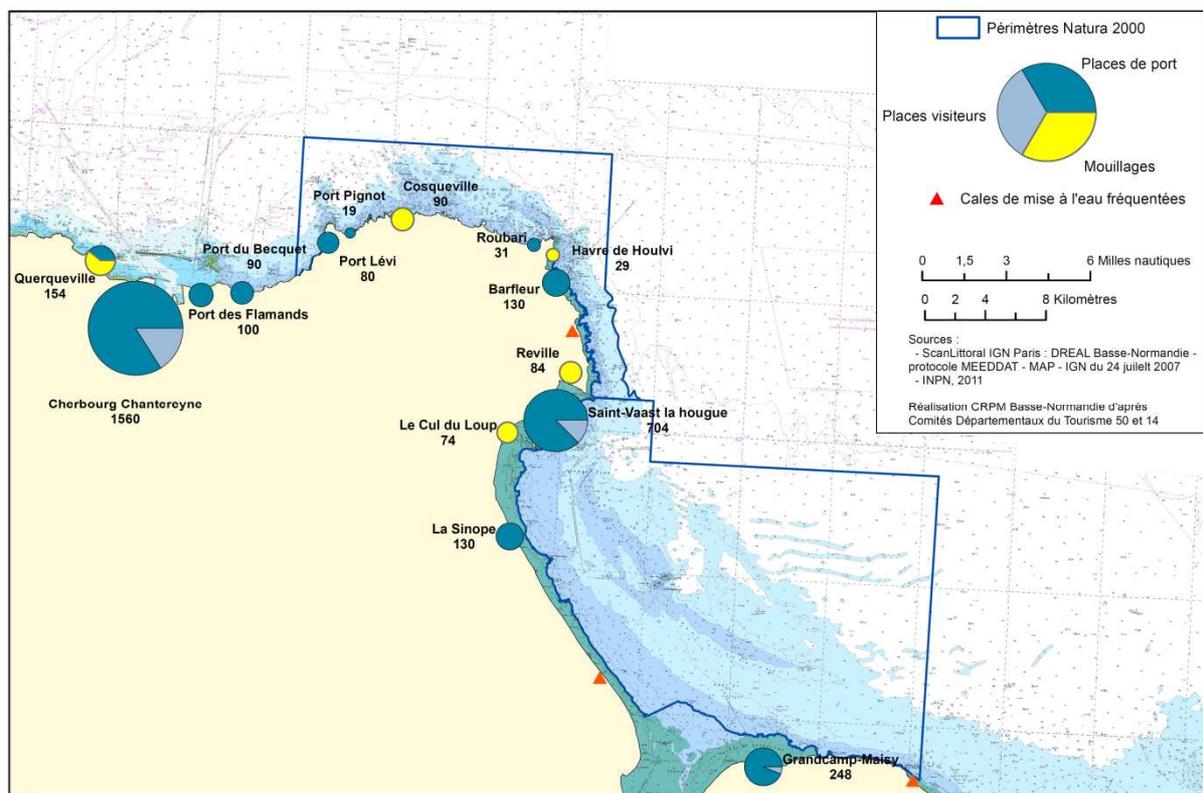


Figure 13 : répartition des navires de plaisance de Basse-Normandie au 31/08/2010 (d'après MEDDTL, 2011)

Le site Natura 2000 compte plusieurs structures d'importance variable dans sa périphérie, qui se répartissent en ports à flot, ports d'échouage ou sites de mouillages (cf. figure 14). Les ports ou points de mouillages au sein du périmètre sont essentiellement de tailles modestes et accueillent un nombre limité de navires. Les ports de Saint-Vaast la Hougue et Cherbourg-Octeville à proximité, ont une capacité d'accueil bien supérieure. En raison de sa localisation très côtière, à une distance de moins de 3 milles nautiques des côtes, le site est propice à la pratique d'une navigation côtière. La présence de forts courants de marée dans les raz de Barfleur et du cap Lévi, ainsi que la présence de récifs, en limitent cependant les possibilités. Il est à noter que le port de Cherbourg-Octeville, proposant 1560 places dont 250 visiteurs, est le premier port d'escales de la façade Manche Atlantique, avec 9000 bateaux visiteurs accueillis annuellement.

Figure 14 : capacités d'accueil 2011 des ports de plaisance



Ces structures contribuent au développement économique local, puisque les recettes moyennes par poste sur la façade maritime Manche-mer du Nord ont été estimées à 875 euros (hors taxes) par an (Fédération française des ports de plaisance, 2011).

A noter : les navires de plaisance sont en grande majorité utilisés à des fins de pêche récréative. A titre d'exemple, parmi les 146 navires du port de La Sinope à Quinéville (site Natura 2000 « Baie de Seine occidentale »), 80% pratiquent au moins une activité de pêche en mer (propos personnels M. Mesnil, Association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin).

A l'image de l'ensemble du territoire français, l'offre actuelle de structures portuaires ne permet pas de répondre au développement croissant de l'activité nautique. Il s'ensuit une saturation des différents ports de plaisance, et un allongement des listes d'attente pour les demandes de places. Les Conseil Généraux de la Manche et du Calvados ont affiché la volonté d'augmenter les capacités d'accueil de leurs ports. Dans la Manche, l'objectif est de disposer de 7400 places de ports d'ici à 2015, soit une hausse de 25 % par rapport à 2010, réparties dans les ports de la côte Ouest du Cotentin (le nautisme dans la Manche, 2009). Une réflexion doit également être menée sur les bateaux qui ne sortent qu'un très faible nombre de jours par an, et surchargent les ports.



Depuis 1985, à l'initiative de la Fondation pour l'Education à l'environnement en Europe, l'écolabel « **pavillon bleu** » valorise chaque année les communes et ports de plaisance qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Symbole d'une qualité environnementale, il véhicule une image positive et constitue un véritable attrait touristique (www.pavillon-bleu.org). En 2011, les ports de Cherbourg et Saint-Vaast la Hogue ont été labellisés.

L'association EcoNav, visant à développer les démarches d'éco-navigation et à sensibiliser les usagers du milieu marin à la réduction des impacts environnementaux intervient par ailleurs à travers l'association MAVD (mouvement actif pour une vie durable) implantée à Fécamp, antenne du réseau EcoNav en Normandie. A l'initiative des membres d'EcoNav, des actions pilotes pourraient être envisagées sur le territoire du site Natura 2000.

b) Spatialisation des activités

• Résultats des observations sémaphoriques

L'analyse des données collectées révèle la présence d'activités nombreuses et diversifiées sur le site. Le tableau 8 synthétise les proportions de chaque catégorie d'embarcations observées. Elles correspondent en majorité à des pratiques de loisir, dominées par l'usage de navires de plaisance à moteur (vedette, canot, ou pneumatique) le 18 août, et par les voiliers le 14 juillet. La pratique d'une activité de pêche récréative (ligne, casier, filet ou chasse sous-marine) a été mise en évidence pour une grande part d'entre eux. Les observations réalisées au cours de ces deux journées présentent de fortes différences et la part de chaque catégorie est très variable d'une journée à l'autre (la proportion de navires de plaisance à moteur passe de 29 à 69 %). Bien que le nombre de journées d'observations soit insuffisant pour tirer des conclusions, ces premiers éléments mettent en évidence

la variabilité de la fréquentation sur le site. Les conditions météorologiques (temps couvert et vent le 14 juillet) jouent probablement un rôle important dans cette répartition.

Tableau 8 : proportion des embarcations observées depuis Barfleur

Journée	Nombre total (cumul de la journée)*	Pêche professionnelle	Plaisance voile	Plaisance moteur	Sport nautique	Autre/non renseigné
14 juillet	105	8,5 %	33 %	29 %	1 %	28,5 %**
18 août	590	0,8 %	10 %	69 %	0,2 %	20 %**

* Cette valeur ne renvoie pas au nombre réel de bateaux, un même navire pouvant être dénombré plusieurs fois à des heures différentes.

** le 14 juillet, des navires d'autres catégories étaient présents (commerce et militaire), et l'apparition de brume le 18 août lors du dernier comptage a fortement réduit la visibilité.

La carte de répartition spatiale de ces usages de loisir (cf. figure 16) révèle une localisation très côtière des embarcations. Elle met clairement en évidence des zones de concentration des navires, à savoir : la zone devant le port de Barfleur, et l'ensemble de bande côtière entre la pointe de Barfleur et la pointe de Saire. Les conditions de visibilité n'ont pas permis de distinguer correctement les navires dans l'ouest du site, autour du cap Lévi. Il semblerait tout de même que ce secteur (en particulier l'anse du cap Lévi et les roches de la Pierre Noire et les basses du Cap Lévi) est particulièrement recherché pour les pratiques de pêche de loisir, et peut parfois concentrer un important nombre de bateaux.

A partir des observations réalisées *in situ* et des échanges avec le personnel du sémaphore, une forte variabilité de la fréquentation a pu être confirmée. Les conditions environnementales (météorologie, force et orientation du vent, hauteurs des vagues) constituent un facteur déterminant, auquel s'ajoute le fait d'être en période de vacances scolaires ou jour de repos. Ainsi, un maximum de 17 embarcations a été relevé entre le cap Lévi et la pointe de Saire le 14 juillet, avec un ciel couvert et des rafales de vent, contre 140 le samedi 18 août où les conditions météorologiques étaient particulièrement clémentes.

Au sein d'une même journée, le nombre de bateaux présents sur le plan d'eau fluctue également de façon importante, essentiellement en fonction du cycle de marée, et des possibilités d'accès aux ports et zones de mouillages ou de mise à l'eau. L'évolution horaire du nombre d'embarcations recensées le 18 août illustre ce phénomène (cf. figure 15).

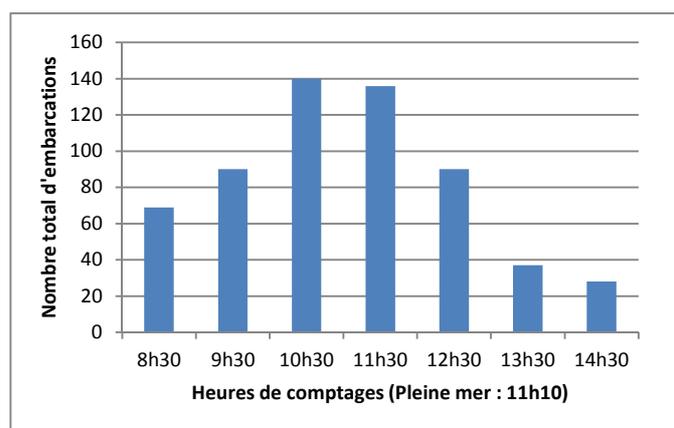
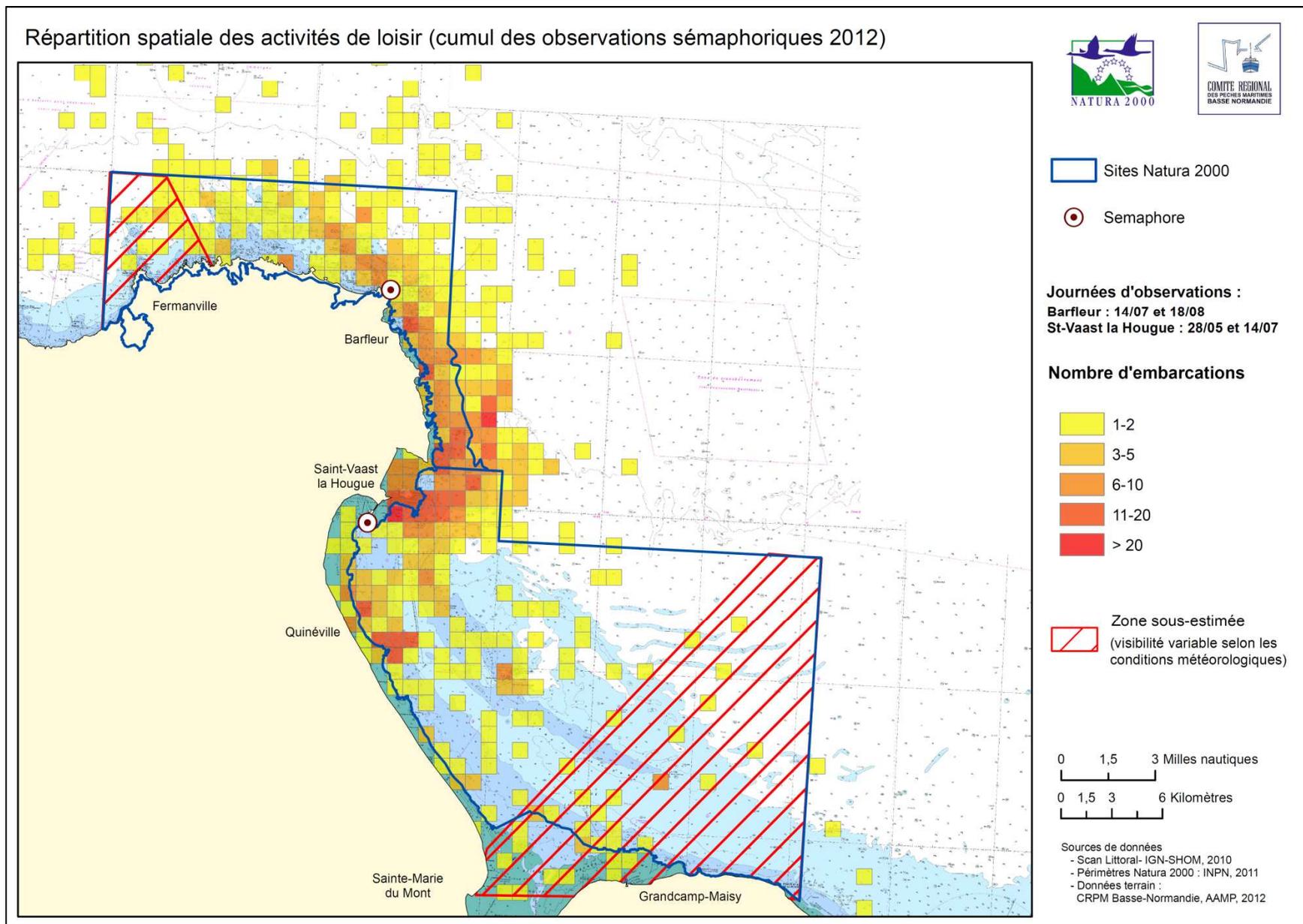


Figure 15 : évolution de la fréquentation au cours du cycle de marée
Observations du 18 août 2012 depuis le sémaphore de Barfleur

Figure 16 : fréquentation nautique des usages de loisir



B.3. PECHE RECREATIVE

Les activités de pêche récréative, à la différence des activités professionnelles, n'ont pas de caractère commercial, le produit de cette pêche étant exclusivement destiné à la consommation familiale. Elles peuvent s'exercer à partir d'une embarcation, en apnée, ou à pied sur le domaine public maritime.

En métropole, la population de pêcheurs de loisir était estimée à 2.45 millions de personnes en 2005 (BVA Ifremer, 2005). Parmi eux, 71% déclarent pratiquer une activité de pêche à pied, 33% une pêche du bord, 25% à partir d'un bateau, et 7% en chasse sous-marine⁴ (certains pratiquant plusieurs de ces activités). En 2010, pour la seule espèce du bar, le nombre de pêcheurs du département de la Manche est estimé à plus de 18 200, contre 5 400 dans le Calvados (Ifremer, 2010).

a) Réglementation

La réglementation relative à la pratique de la pêche maritime récréative est très abondante et évolutive, et diffère parfois entre deux départements voisins. Il n'est de ce fait pas possible de toutes les exposer ici. Le tableau 9 reprend les principales réglementations en vigueur en 2012 qui revêtent une importance particulière pour la compréhension et la gestion du site Natura 2000. Les informations détaillées sont disponibles auprès des DDTM (Directions départementales des territoires et de la mer), et régulièrement actualisées. Les arrêtés en vigueur déterminent les engins autorisés, les tailles minimales de captures, les zones ou périodes d'interdiction. Pour ces aspects, l'exercice de la pêche de loisir est, sauf exception, soumis aux réglementations applicables aux activités professionnelles.

Tableau 9 : Synthèse des principales réglementations (d'après DDTM 50 et DDTM 14)

Références : **Décret 90-618 du 11 juillet 1990** relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ; **Arrêté 127/2008 du 26 août 2008** modifié par l'arrêté 117/2012 du 24 août 2012 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied, à la nage ou sous-marine dans le département de la Manche ; **Arrêté du 17 mai 2011** imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ; **arrêté 58/2011 du 6 juillet 2011** réglementant la pêche sous-marine de loisir du homard sur la façade manche est mer du Nord ; **arrêté 74-2012 du 21 mai 2012** portant limitation de captures effectuées à partir de navires autres que ceux titulaires d'un rôle d'équipage de pêche en Manche et mer du Nord.

	Pêche embarquée	Chasse sous-marine
Engins autorisés	<ul style="list-style-type: none"> - 2 palangres munies de 30 hameçons - 2 casiers (maillage minimum mailles étirées 80 mm (sauf casiers bouquet et bulot) - 1 foëne - 1 épuisette - Lignes (12 hameçons maximum) - Filet maillant ou trémail (long. max. : 50m / haut. max. : 2m) 	<ul style="list-style-type: none"> - Arbalète pour les poissons - Tout engin interdit pour les crustacés - Pratique exclusivement autorisée en apnée
Conditions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des tailles minimales de captures - Respect des limitations de captures - Signalisation et immatriculation des engins (filet, casiers, palangres) à l'aide de bouées - Marquage des poissons capturés (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 16 ans - Souscription à un contrat d'assurance en responsabilité civile - Signalisation obligatoire - pratique de nuit interdite - Respect des tailles minimales de captures - Respect des limitations de captures - Marquage des poissons capturés (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)

⁴ L'emploi du terme de « chasse » ou « pêche » sous-marine est ici employé sans distinction.

b) Pêche plaisance embarquée

(Informations Association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin)

La pratique de la pêche plaisance embarquée est limitée à la bande côtière, la plupart des plaisanciers ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 2 milles. La dépendance des navires aux horaires de marée pour pouvoir quitter le port ou mettre les embarcations à l'eau limite naturellement la durée des sorties et réduit de ce fait la zone de pratique.

La principale activité concerne la pêche à la ligne de traîne ou à la dérive. La pêche au casier pour la recherche de homards, tourteaux ou araignées est, en comparaison, moins fréquente car plus physique. Nécessitant davantage de travail pour les préparer ou les nettoyer, les filets et les palangres sont quant à eux très peu utilisés. Il est à noter toutefois qu'une même personne effectue généralement plusieurs activités de pêche plaisance, selon les jours de sortie ou au cours d'une même journée. La majorité des embarcations utilisées sont de type vedette de plaisance ou pneumatique, mais la pêche est également pratiquée depuis des voiliers ou plus rarement par des pêcheurs en kayak de mer.

Bien que certains pêcheurs plaisanciers sortent en mer tout au long de l'année, la période de plus forte fréquentation s'étale sur la période estivale, au cours des mois de juillet et août. De bonnes conditions météorologiques apparaissent comme une condition essentielle pour une majorité de pratiquants. La pêche du cabillaud en automne peut, par ailleurs, engendrer de très fortes fréquentations entre la pointe de Barfleur et la pointe de Saire.

Deux associations de pêcheurs plaisanciers dépendant de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), et du Comité de la pêche maritime de loisir (CPML50) sont directement implantées dans le Nord Cotentin : association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin (APPC), association des pêcheurs de loisir en mer du Val de Saire. Elles ont pour objectif de fédérer les pratiquants pour faire valoir leurs intérêts, et contribuent à sensibiliser les usagers au respect de la réglementation et de l'environnement marin. Ces associations ne regroupent cependant qu'une partie des pêcheurs plaisanciers, qui, en majorité, pratiquent librement leur activité, sans adhérer à une fédération. En 2010, l'APPC comptait 520 adhérents.

Afin d'initier aux techniques de pêche en mer et de faire découvrir la pratique, plusieurs guides de pêche interviennent sur le secteur s'étendant du cap Lévi à la pointe de Saire en proposant des sorties de pêche à leurs clients. De telles activités existent par exemple à Barfleur et Saint-Vaast la Hougue

La « **fiche résultat** » suivante présente les données issues des questionnaires diffusés parmi les usagers de loisir fréquentant le site.

Pêche plaisance embarquée

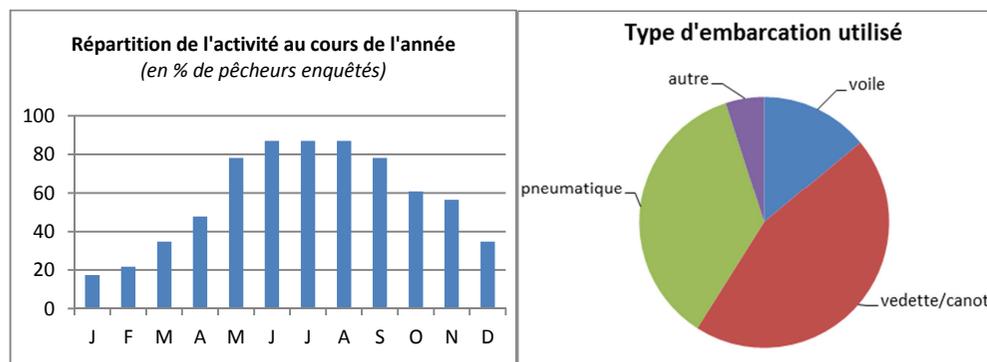


Olivier Abellard, AAMP

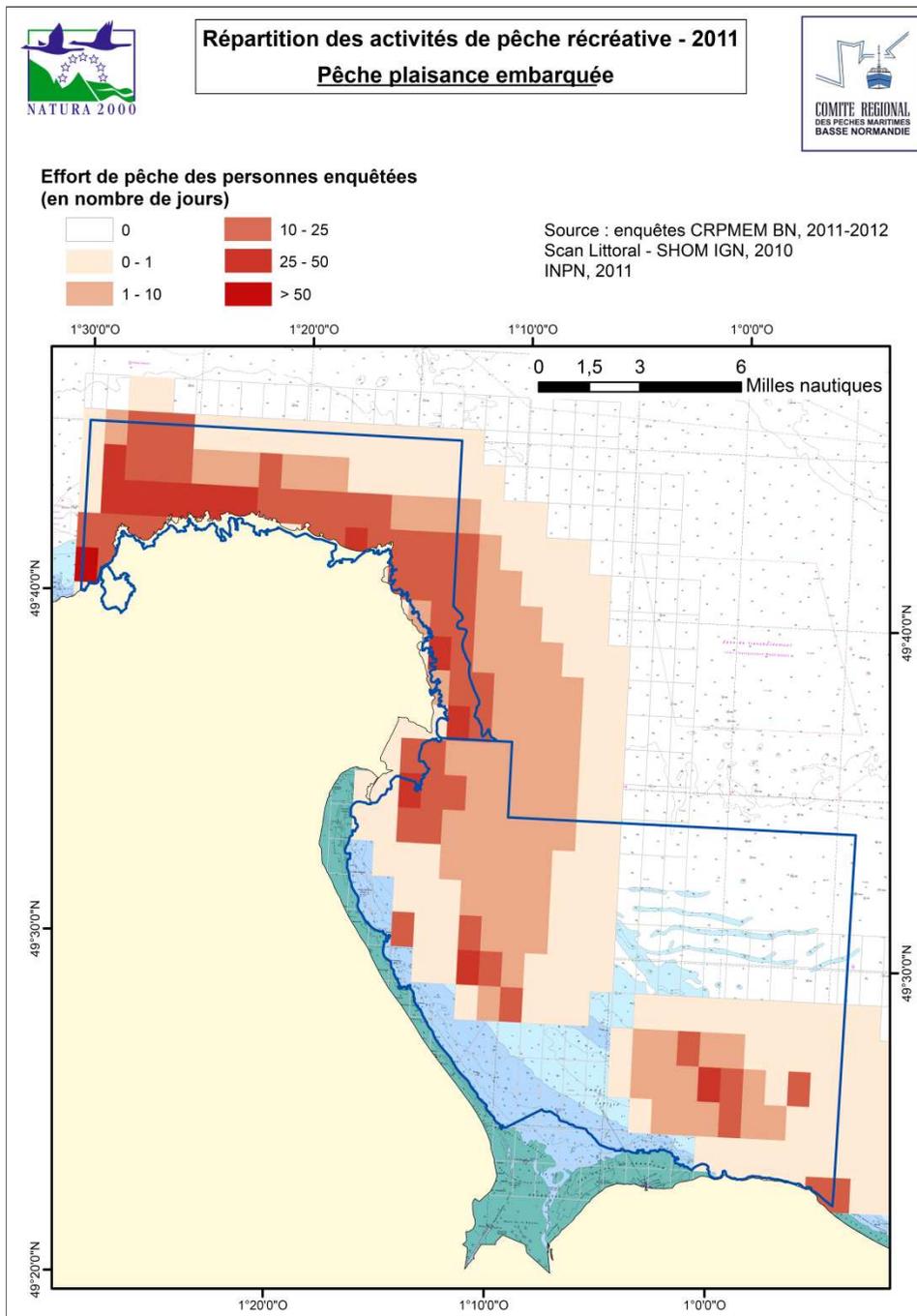
Nombre de questionnaires : 23
Espèces recherchées : bar, maquereau, lieu, cabillaud, colin, crustacés...
Durée moyenne de la sortie : 4h30
Nombre moyen de prises/sortie : 5,6
Poids total moyen des prises/sortie : 2,9 kg
Dépenses moyennes pour la pratique : 1500 €/an

Activité sur le site : 83% des personnes pêchent à la ligne, 39% au casier et 26% au filet. Les zones utilisées diffèrent peu pour une même personne pratiquant plusieurs activités, la proximité avec le port ou le point de mise à l'eau étant la principale raison évoquée (par 57% des personnes) pour justifier de la pratique dans le secteur considéré. La qualité environnementale et la diversité des milieux, sont également citées. La pêche récréative embarquée est présente toute l'année, avec une plus forte intensité de mai à septembre (cf. graph x).

L'ensemble de la frange côtière depuis le cap Lévi jusqu'à la pointe de Saire est particulièrement fréquentée, avec une forte intensité de pratiques. Une personne sur deux dispose d'une place de port ou d'un mouillage, et l'ancrage des navires sur site n'est utilisé que par 22% des enquêtés.



Profil des pêcheurs : les pratiquants ayant répondu sont tous des hommes, dont l'âge est majoritairement compris entre 40 et 60 ans (48%). 78% d'entre eux vivent en résidence principale dans une commune à proximité.



c) Chasse sous-marine

Le nombre de pêcheurs sous-marins, bien qu'en partie regroupés au sein de deux fédérations (FNPSA et FCSMP⁵) est difficile à estimer, le système de déclaration auprès des services des affaires maritimes, étant abandonné depuis 2009. En 2008, on dénombrait 699 chasseurs déclarés dans la Manche, et 482 dans le Calvados (Affaires maritimes, 2008 in Stervinou 2011).

Pour l'ensemble des départements normands (Basse- et Haute-Normandie), la FNPSA estime que les 400 licenciés de la fédération ne représentent qu'un tiers des pratiquants réels (cf. tableau 10). Une part importante de chasseurs sous-marins pratique donc librement son activité, ce qui la rend difficile à appréhender. Bien que la FFESSM (fédération française d'étude et de sports sous-marins) ne bénéficie plus d'une accréditation pour l'encadrement de pratiques de chasse sous-marine, la détention d'une licence auprès de cette fédération a valeur d'assurance en responsabilité civile et permet la pratique libre de la chasse. Les licenciés FFESSM en Basse-Normandie étaient près de 3000 en 2008.

Tableau 10 : répartition des licenciés 2011 de chasse sous-marine

Fédération	Désignation départementale	Nb de licenciés National (FNPSA, 2011)	Nb de licenciés Régional (informations fédérations)
FNPSA	FNPSA Normandie (Basse et Haute)	3000	400
FCSMP	-	500	100-150

Sur le site des Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire, la chasse sous-marine peut être pratiquée sur l'ensemble de l'année, avec certaines périodes privilégiées (informations FNPSA Normandie) :

- Pendant la période hivernale, globalement d'octobre à février, les coquilles Saint-Jacques sont recherchées dans le Nord Cotentin (entre Omonville-la Rogue et le cap Lévi). Le nombre de pêcheurs par week-end peut être estimé à 15 sur cette zone.
- Le printemps (mai-juin) est une période de forte fréquentation avec la capture de crustacés (araignées et tourteaux), pratiquée par des locaux, essentiellement entre Barfleur et Gatteville-le-Phare, ainsi que plus au sud jusqu'à la pointe de Saire.
- La pointe de Saire fait l'objet de pêche de poissons (bars, mulets, vieilles, lieux...) en période estivale, qui concentre la plus grosse part de l'activité.

Les principales espèces recherchées sont le bar (espèce la plus capturée), très présent dans la zone, et qui se retrouve dans des milieux variés, les vieilles et mulets ; puis les daurades et plies, le lieu jaune et plus rarement les seiches. Il est estimé que les pêcheurs sous-marins assidus, avec une fréquence moyenne de 90 sorties par an, peuvent en moyenne prélever entre 50 et 100 bars par an (propos personnels V. Caillard, FCSMP). Le cabillaud est également très recherché en automne.

La « **fiche résultat** » suivante présente les données issues des questionnaires diffusés parmi les usagers de loisir fréquentant le site.

⁵ Fédération chasse sous-marine passion

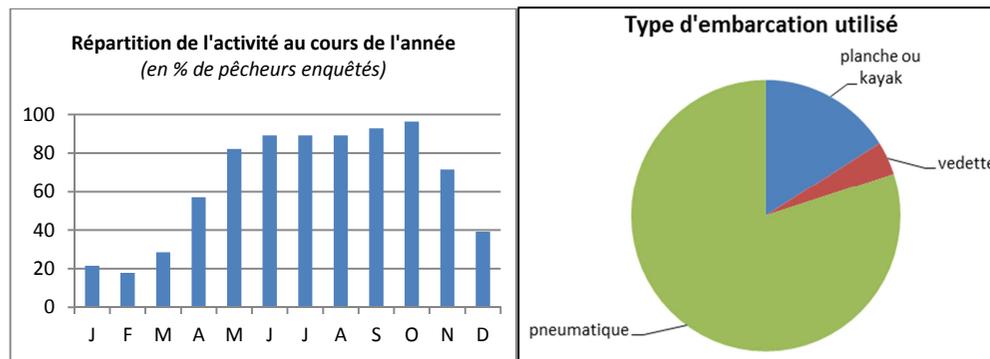
Chasse sous-marine



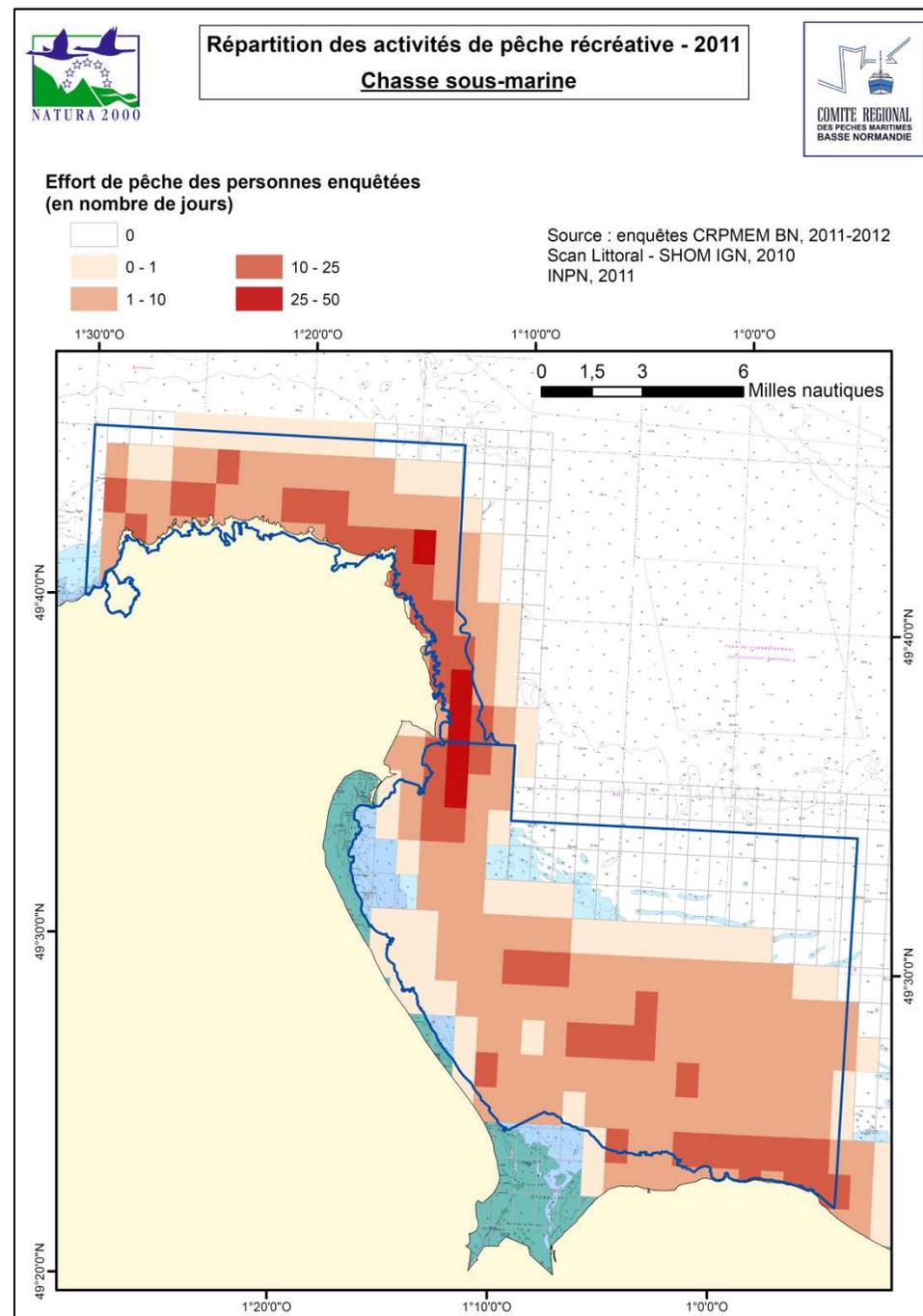
Deflorin D., FNPSA Normandie

Nombre de questionnaires : 28
Espèces recherchées : bar, mullet, lieu, vieille, poissons plats, crustacés...
Durée moyenne de la sortie : 4h45
Nombre moyen de prises/sortie : 3,5
Poids moyen total des prises/sortie : 4,3 kg
Dépenses moyennes pour la pratique : 1600 €/an

Activité sur le site : la chasse sous-marine est pratiquée toute l'année, mais de façon plus importante d'avril à novembre (cf. graph x). Les fonds rocheux couverts d'algues, ainsi que les épaves et fonds sableux de faibles profondeurs sont particulièrement recherchés. Ainsi, le secteur côtier du cap Lévi à la pointe de Saire, offrant des petits fonds avec des alternances de roche et bancs de sable est très fréquenté, avec une concentration plus importante des pratiques aux pointes de Barfleur et de Saire. Les pratiquants y exercent leur activité en raison de la diversité des milieux (à 50%), de l'abondance de la ressource (29%), puis de la proximité (18%). Les embarcations dominantes parmi les chasseurs sont les pneumatiques ou semi-rigides, mis à l'eau au moment de la sortie (cf. graph x). En revanche, au moment de la pêche sur le site, 56% des personnes utilisent une ancre.



Profil des pêcheurs : 96% des personnes ayant répondu sont des hommes, d'âge majoritairement compris entre 40-60 ans (à 46%), ou 20-40 ans (à 43%). 79% d'entre eux vivent en résidence principale en Basse-Normandie.



d) Pêche à pied et pêche du bord

La pêche à pied de loisir, s'effectue sur les estrans du site, dans le territoire sous la compétence du Conservatoire du littoral. Selon la nature de l'estran, les engins utilisés et espèces recherchées divergent : les crustacés sont pêchés dans les zones rocheuses alors que les bivalves sont recherchés dans les sédiments meubles. La pêche à pied est soumise à des restrictions d'engins, de tailles, de quotas pour les espèces recherchées, dans le respect des classements de salubrité des eaux.

Le dénombrement de pêcheurs à pied, effectué dans le cadre d'un comptage national le 8 avril 2012, a permis d'obtenir des premiers éléments chiffrés. La fréquentation des estrans de Basse-Normandie est très variable, avec un nombre élevé de pêcheurs sur la côte ouest du département de la Manche. En comparaison, les rivages du site Natura 2000 révèlent une fréquentation très faible (cf. figure 17). Au cours de cette journée, 73 pêcheurs ont été recensés sur le pourtour du site, essentiellement dans des secteurs rocheux.

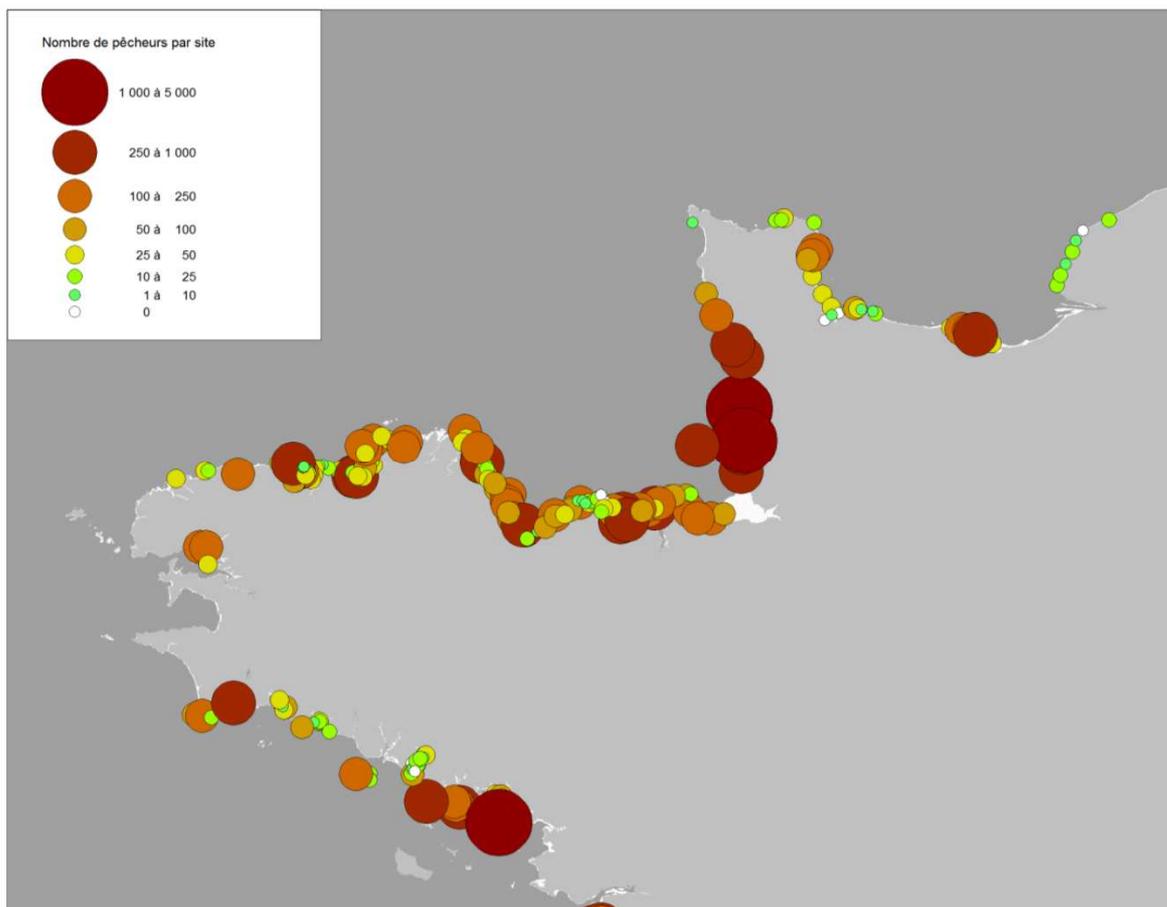


Figure 17 : nombre de pêcheurs à pied par site – bilan du comptage collectif du 8 avril 2012

Réalisation IODDE 2012, sources de données variées. Privat A., 2012. Comptage national des pêcheurs à pied des 7 et 8 avril 2012 : compte-rendu. IODDE/CPIE Marennes-Oléron.

Les pêcheurs plaisanciers ont, par ailleurs, la possibilité de pêcher à pied à l'aide de filets fixes. La pêche consiste à caler des filets sur l'estran à marée basse, et à venir les relever au cours de la marée suivante. Seuls les plaisanciers titulaires d'une autorisation délivrée par le préfet de département, peut exercer une activité de pêche à pied au filet. L'arrêté du 2 juillet 1992 fixant les conditions de

délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées, définit les conditions de la pratique : filets ne dépassant pas 50m de long et 2m de haut, respect d'une distance de 50m d'une concession de cultures marines, un seul filet par plaisancier. La pose de filets fixes est interdite entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, ainsi que sur les gisements naturels coquilliers pendant les périodes d'ouverture de la pêche professionnelle. En 2011, le nombre d'autorisations était fixé à 100 dans la Manche. De la même façon, la pose de casiers sur l'estran en pêche à pied, de carrelets ou de senne à lançon, moins fréquentes, sont elles aussi soumises à autorisation et contingentées.

Hormis la pêche à pied, une activité de pêche du bord est également recensée en périphérie du site Natura 2000. L'étude des pratiques à l'interface terre-mer menée par le Conservatoire du littoral permettra de préciser ces informations.

e) Bilan sur les activités de pêche récréative

Les pratiques de pêche sont bien implantées au sein du périmètre Natura 2000, qui, offre une diversité de milieux à l'origine d'une ressource abondante et variée. La chasse sous-marine et la pêche embarquée y sont pratiquées toute l'année avec une augmentation majeure de la fréquentation lors de la période estivale. Les secteurs les plus recherchés, qui concentrent la majorité des pratiquants, sont relativement semblables entre ces deux modes de pêche, et concordent globalement avec les observations réalisées depuis le sémaphore (hormis la zone autour du cap Lévi, sous-estimée lors des comptages en raison d'une visibilité réduite par l'importante distance). L'ensemble du site est concerné par ces deux grandes catégories de pêche récréative, de façon relativement homogène pour la pêche embarquée, et avec une plus forte concentration de la fréquentation aux abords de la pointe de Saire pour la chasse sous-marine.

Il ressort des différentes rencontres et enquêtes que les activités de pêche récréative connaissent un essor important ces dernières années, et que le nombre de pratiquants est en augmentation. Cette tendance devrait probablement se confirmer à l'avenir. Afin d'encadrer au mieux les pratiques et de sensibiliser les usagers, les fédérations et associations mènent des campagnes d'information, et s'engagent pour une pratique durable et responsable qui permettrait de pérenniser la pêche de loisir. Ainsi, une **charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable** a été signée en avril 2010 par les différentes fédérations concernées, le ministère, l'Agence des aires marines protégées ou encore le Conservatoire du littoral. Elle prévoit notamment une lutte contre la fraude, une gestion de la ressource et un système de déclaration d'activité par les pêcheurs. Une **charte du pêcheur sous-marin** a été spécifiquement établie par la FFESSM et la FCSMP ainsi que la FIPIA (fédération organisant la pratique en Italie), qui préconise une pratique responsable et sécurisée. Des plaquettes informatives ou des réglettes destinées à la mesure des captures sont également produites et distribuées régulièrement par les fédérations et associations de pêcheurs plaisanciers, dans le but de sensibiliser au mieux les pêcheurs au respect de la réglementation existante et de l'environnement marin.

Faisant suite à la charte d'engagement, un **portail déclaratif** a été ouvert en été 2012, qui, sur la base du volontariat, permet aux pêcheurs de loisir de déclarer leur activité, et de réaliser des suivis de leur pratique (<http://pechedeloisir.application.developpement-durable.gouv.fr/dpl/accueil.jsp>). En se

déclarant, le pratiquant contribuera ainsi à la protection des ressources marines, et pourra recevoir des informations relatives à la réglementation nationale et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre. Cet outil, doit, à terme, permettre de disposer d'une information plus fine à l'échelle nationale ainsi qu'à une échelle plus locale, et de mieux connaître les activités de pêche maritime de loisir exercées sur le territoire, le nombre de pratiquants et les zones les plus fréquentées. Cette démarche constitue une première étape du recensement généralisé des pratiquants de pêche récréative, et la déclaration sera peut-être amenée à être rendue obligatoire à l'avenir, ceci afin de disposer d'informations fiables et cohérentes sur l'ensemble de la population de pêcheurs de loisir, qui permettent une meilleure gestion des espaces littoraux et de la ressource.

B.4. SPORTS ET LOISIRS

a) *Sports nautiques*

La pratique de sports nautiques, en plein essor, occupe une place importante sur les côtes bas-normandes. Les activités regroupant le plus grand nombre de licenciés sportifs sont la voile et la plongée sous-marine (cf. tableau 11). Les titulaires d'une licence ne représentent cependant qu'une partie des pratiquants de sports nautiques. On estime en réalité que le nombre de personnes exerçant un sport nautique s'élève à près de 60 000 (Errefom, 2008), les deux tiers d'entre eux étant des pratiquants de loisir, non regroupés ou sans activité de compétition.

Tableau 11 : répartition des principaux licenciés sportifs

Licenciés	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie	France	% BN/F
Aviron	296	174	0	470	36 571	1,29%
Canoë-kayak	420	325	196	941	30 291	3,11%
Char à voile	109	104	0	213	1 958	10,88%
Sports sous-marins	1 408	1 066	377	2 851	147 569	1,93%
Motonautisme	8	13	1	22	2 843	0,77%
Ski nautique	43	23	70	136	16 067	0,85%
Surf	0	909	0	909	24 663	3,69%
Voile	6 143	6 815	0	12 958	255 552	5,07%
Kite-surf (vol libre)	415	130	33	578	28 159	2,05%
TOTAL	8 842	9 559	677	19 078	543 673	3,51%

Source : Comités départementaux du tourisme, dans Errefom Basse-Normandie, 2008

Bien que le site Natura 2000 ne dispose pas d'un réel bassin de navigation, l'offre de sports nautiques est diversifiée sur les pourtours du site, et les structures professionnelles ou associatives qui y sont implantées proposent des activités variées (cf. tableau 12). Afin d'affiner les informations existantes (observatoire des offres de loisirs nautiques mené par le comité départemental du tourisme de la Manche), et d'identifier les zones et la fréquence des pratiques, un questionnaire a été directement envoyé à certaines structures nautiques, fréquemment ou occasionnellement présentes sur site.

Tableau 12 : recensement des structures nautiques*Seules celles susceptibles de se rendre sur le site Baie de Seine occidentale ont été retenues ici*

Commune	Nombre de structures	Activités
Tourlaville	2	Voile, planche à voile, kayak
Gatteville-le-Phare	1	Voile, planche à voile, kayak
Barfleur	1	Plongée sous-marine
Jonville	1	Voile, planche à voile, kite surf
Saint-Vaast-la-Hougue	2	Voile, planche à voile, randonnée nautique, voile habitable
Cherbourg-Octeville	2	Plongée sous-marine

En raison des réglementations existantes, la pratique des sports nautiques est restreinte à la zone côtière ; les zones de pratiques des centres ou clubs nautiques sont ainsi très proches de leur base. Les planches à voile et kite surf, véhicules nautiques à moteur (de type jet ski) ainsi que les kayaks ou avirons de mer ne peuvent en effet être utilisés à une distance de plus de 2 milles nautiques d'un abri, exception faite des kayaks auto-videurs autorisés à naviguer jusqu'à 6 milles nautiques. La réglementation limitant les navires de plaisance (hors catégorie hauturier) à 2 ou 6 milles d'un abri s'applique également aux embarcations de voile légère (catamarans, dériveurs...). La configuration du site répond à ces contraintes réglementaires.

Parmi les sports nautiques proposés sur le site Natura 2000, la voile est l'activité la plus répandue, et pratiquée essentiellement en périphérie. Les activités de plongée sous-marine tiennent également une place importante dans l'offre de sports, avec trois clubs à proximité. A ceux-ci peuvent occasionnellement s'ajouter des clubs originaires de communes plus éloignées. Cet attrait du site pour l'exploration sous-marine s'explique en partie par la richesse des fonds marins dans ce secteur, à des profondeurs limitées. Hormis pour les pratiquants les plus assidus, l'ensemble de ces activités ont la particularité d'être saisonnières et de se dérouler principalement en période estivale.

Malgré la diversité de l'offre, les pratiques libres de loisirs nautiques apparaissent les plus nombreuses en comparaison de celles encadrées, ce qui les rend particulièrement difficiles à appréhender et caractériser. Dans le but de mieux les comprendre, un **questionnaire** a été diffusé auprès des usagers de loisir (questionnaire unique navigation, sports nautiques et pêche récréative en annexe 2). Malheureusement, le faible taux de retour n'a pas permis une exploitation pertinente de ces données. Il en est de même pour les observations de pratiques sportives via les sémaphores qui n'ont pu être utilisées en raison de leur faible nombre (seules 2 embarcations ont été recensées au cours des 2 journées d'observations).

Les fédérations sportives encadrant ces différentes pratiques sont des interlocuteurs privilégiés pour cibler une partie des pratiquants. Elles jouent un rôle important dans la diffusion d'informations et la sensibilisation des usagers aux pratiques respectueuses et contribuent à une prise de conscience des problématiques environnementales liées au milieu marin.

Le nombre de pratiquants de sports de nature semble être en augmentation, comme l'ont confirmé les échanges avec les fédérations sportives ou les structures nautiques. Il est à prévoir que ces activités, qui contribuent au développement économique de la Basse-Normandie soient amenées à se maintenir et se diversifier. A ce titre, un schéma départemental de développement des activités nautiques et liées au vent est mis en œuvre depuis 2002 par Manche Tourisme

b) Cas particulier des manifestations nautiques



Barfleur Jet trophy 2011 (Ouest France)

Des manifestations ou compétitions nautiques se produisent régulièrement sur le site, de portée locale, régionale voire nationale. Ainsi, en 2011, ce sont 10 rencontres qui ont été organisées en tout ou partie du site Natura 2000 (cf. annexe 3) entre le mois d'avril et le mois d'octobre. Elles concernent pour moitié d'entre elles des compétitions de pêche récréative : chasse sous-marine organisée par la FNPSA ou pêche embarquée par l'association de pêche sportive du bar. Quelques courses de voile habitable se produisent également. Il est à noter l'organisation annuelle du Barfleur jet trophy, compétition de jet ski réunissant en 2011 environ 30 participants.

Le site Natura 2000 peut accueillir occasionnellement quelques compétitions de plus grande ampleur ayant une portée nationale telles que la Normandy Channel Race en 2011 ou le tour de France à la voile.

Les compétitions de pêche récréative, donnant lieu à des prélèvements de poissons, peuvent réunir jusqu'à une centaine de participants. Les conditions du concours (espèces, nombre d'individus, taille minimale des captures,...) sont définies au préalable et les prises sont systématiquement dénombrées et pesées. A titre d'exemple (pour le Cap Lévi), lors d'une compétition de chasse sous-marine organisée en septembre 2011 au large de Réville par la FNPSA, les prélèvements effectués par les 54 compétiteurs ont été de 36 vieilles (poids moyen 2,2kg), 23 mullets (poids moyen 1,8kg) et 7 bars (poids moyen 2,1 kg), ainsi que 45 poissons non valables (taille réglementaire mais en dessous de la maille retenue dans l'organisation de la compétition) (FNPSA, 2011).

L'ensemble de ces manifestations est soumis à une demande d'autorisation auprès de la DDTM du département concerné. L'organisateur de toute compétition sur le site Natura 2000 doit également réaliser une évaluation des incidences si la manifestation répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- délivrance d'un titre international ou national
- budget supérieur à 100 000 euros
- engins motorisés ou planches aérotractées soumis à déclaration (kite-surf).

III.C.AUTRES ACTIVITES

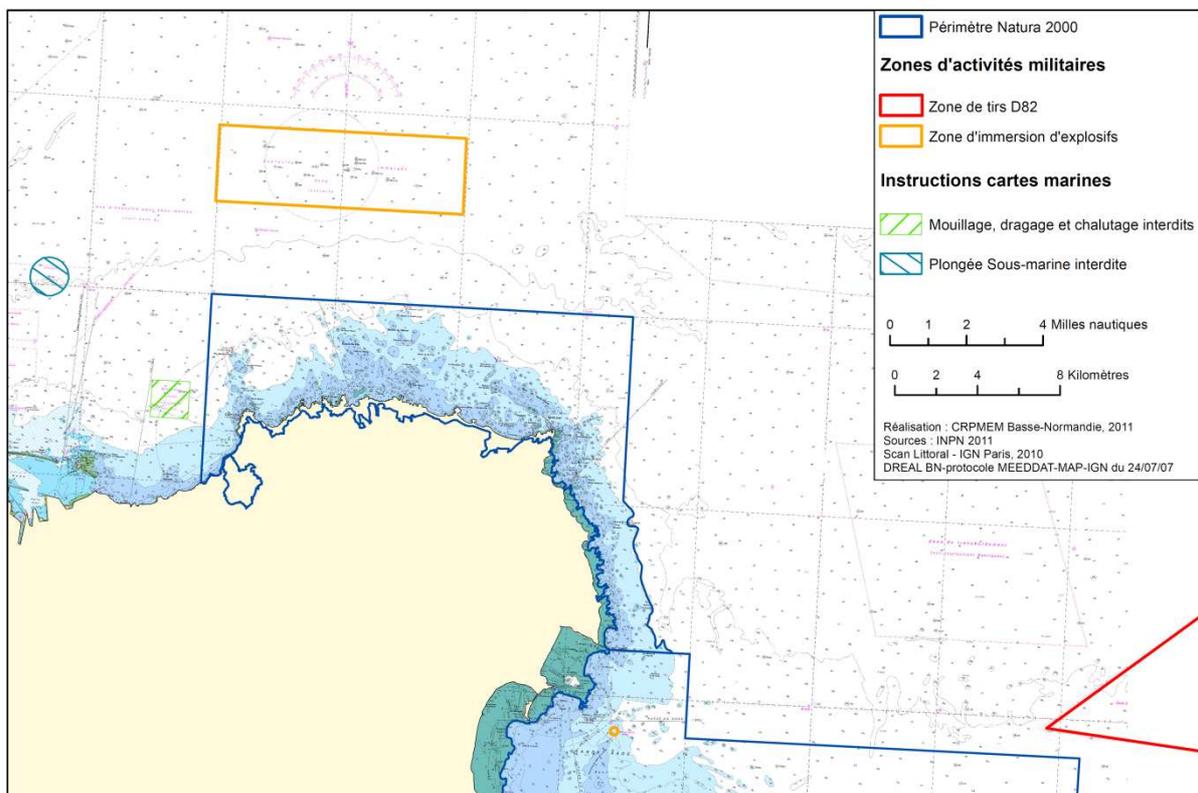
C.1. DEFENSE MILITAIRE

Dans un objectif général de protection du territoire national, la Marine Nationale, sous la responsabilité du Commandant de la zone marine, et la gendarmerie maritime peuvent exercer diverses activités de défense au sein du périmètre Natura 2000. Ces activités jouent un rôle important dans la surveillance nautique et la détection de pollution. Les missions réalisées sont les suivantes (FSD septembre 2011 – INPN/MNHN).

- En surface : missions opérationnelles de surveillance, police, défense, service public (sauvetage, lutte anti-pollution...), exercices et entraînements de navires de la Marine Nationale.
- Sous la surface : exercices et entraînements de plongeurs, missions de recherche et neutralisation d'explosifs.
- Dans les airs : missions opérationnelles et patrouilles de surveillance par des aéronefs militaires sans restriction d'altitude, exercices et entraînements d'aéronefs militaires et de forces du centre parachutiste.

A ce titre, dans les alentours du site se trouve une zone de dépôts d'explosifs (au Nord) et la zone d'exercice de tirs D82. (cf. figure 18). Pour des raisons de sécurité maritime, deux secteurs à proximité sont concernés par une interdiction de mouillage, dragage et chalutage d'une part, et d'interdiction de plongée sous-marine d'autre part.

Figure 18 : localisation des activités liées à la défense militaire et à la sécurité maritime



BIBLIOGRAPHIE

- Agence de l'eau Seine-Normandie, 2004. Etude socio-économique et spatialisée des usages du milieu aquatique. Lot 2 : pêche de loisir. AND International – Somital.
- ARS Basse-Normandie, 2012. Eaux potables et eaux de loisirs en Basse-Normandie. Agence régionale de Santé, édition 2012.
- Association « les amis de l'île du large Saint-Marcouf », 2012. L'écho de l'île du large n°7 (janvier 2012) ; n° 6 (juillet 2011) ; n° 5 (novembre 2010) ; n°4 (juillet 2010).
- Biseau A., 2011. Situation en 2011 des ressources exploitées par les flottilles françaises. Ifremer RBE/2011/01.
- Comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord, 2010. Bilan des activités conchyliques en Manche.
- Conservatoire du littoral, 2008. Document d'objectifs « Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue », FR2500086. Tome I : état des lieux, orientations et actions de gestion.
- Corre J., Mangalo C., 2010. Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises. Comité national des pêches maritimes et élevages marins ; Agence des aires marines protégées. Novembre 2010.
- DCSMM, 2012. Plan d'action pour le milieu marin Manche mer du Nord. Volet Analyse économique et sociale.
- Delayat S., Legrand V., 2011. Les cantonnements de pêche : diagnostic général sur la façade Manche Atlantique française. Marine protected areas in the Atlantic arc (MAIA) – Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie.
- Desaunay Y., & Beillois P., 1976. Les effets de l'exploitation des sables et graviers sur la pêche et la faune marine en baie de Seine orientale. Contrat CNEXO/ISTPM n°73/854 : effets de l'exploitation des sables et graviers sur l'environnement marin. Institut scientifique et technique des pêches maritimes.
- Errefom Basse-Normandie, 2008. Encadrement des activités nautiques en Basse-Normandie. Sport et tourisme : un équilibre à trouver ? Synthèse grand public, 2008 – 32 p –Espace régional de ressources sur l'emploi, la formation et les métiers Basse-Normandie.
- Ifremer, 2006. Dossier de presse : synthèse des flottilles de pêche 2003 mer du Nord Manche Atlantique. IFREMER-SIH.
- Ifremer, 2010. Les pêcheurs de bar sur les façades Manche mer du Nord et Atlantique – résultats de l'enquête téléphonique et du recrutement des panélistes.
- Le Berre I., David L. *et al.*, 2009 – Atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines, plan ORSEC du département du Calvados, annexe technique du PSS POLMAR-TERRE, MIMEL - DREAL de Basse-Normandie / GEOMER UMR6554 CNRS LETG, IUEMUBO, Brest, 54 p.
- Le Berre I., David L. *et al.*, 2010 – Atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines, plan ORSEC du département de la Manche, annexe technique du PSS POLMAR-TERRE, MIMEL - DREAL de Basse-Normandie / GEOMER UMR6554 CNRS LETG, IUEM-UBO, Brest, 64 p.
- Le Berre I., Le Tixerant M. *et al.*, 2010 – Atlas cartographique de la réglementation maritime au large des régions Basse Normandie et Haute Normandie, MIMEL - DREAL de Basse-Normandie / GEOMER UMR6554 CNRS LETG, IUEM-UBO / TERRA MARIS (SARL) / Brest, 59 p. (23 cartes).
- Leblond et al, 2012. Synthèse des flottilles de pêche 2010. Flotte de la façade Mer du Nord – Manche. IFREMER-SIH 2012.
- Leblond et al, 2012. Activité 2010 des navires de pêche de la façade Mer du Nord – Manche. IFREMER-SIH 2012.

- Leblond et al, 2012. Activité 2010 des navires de pêche de la région Basse-Normandie. IFREMER-SIH 2012.
- Leblond et al, 2012. Activité 2009 des navires de pêche du quartier maritime Cherbourg. IFREMER-SIH 2012.
- Leblond et al, 2012. Activité 2009 des navires de pêche du quartier maritime Caen. IFREMER-SIH 2012.
- MEDDTL, 2011. La plaisance en quelques chiffres, édition 2011. Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement.
- Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, 2010. Site Natura 2000 Directive Oiseaux « basses vallées du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » : document d'objectifs.
- Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, 2010. Site Natura 2000 Directive Habitats « Mairais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » : document d'objectifs.
- Section régionale conchylicole & Comité régional des pêches de Basse-Normandie, 2009. Mer et terroirs du Cotentin et du Bessin : un territoire expérimental pour répondre aux défis énergétiques et environnementaux et assurer le développement durable des activités de pêche et de conchyliculture. Candidature Axe IV du FEP
- Stervinou V., 2011. Contribution à l'état des lieux du golfe normand-breton. Tourisme balnéaire et activités sportives en mer et sur l'estran. Rapport de stage M2 Université de la Rochelle. Agence des aires marines protégées, mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin normand-breton.

Sites web

- Comité national de la conchyliculture : <http://www.cnc-france.com>
- Université de Caen Basse-Normandie, 2007-2012. UMR CNRS 6590 ESO. Espace Manche – Atlas transmanche : <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/>
- FSD Natura 2000 : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. Inventaire national du Patrimoine naturel : <http://inpn.mnhn.fr>

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENQUETE PECHE PROFESSIONNELLE



Sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » - SIC et ZPS
« Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » - SIC



CARACTERISATION ET SPATIALISATION DES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE

Données 2011

Date et lieu de l'entretien :

Enquêteur :

LE NAVIRE

Nom du navire :

N° d'immatriculation :

Port d'attache :

Comité local de rattachement :

Nom du patron :

N° téléphone :

Equipage (nombre) :

Licences :

Moule

Praires

Bivalves

Filet Manche-Est

Filet Manche-Ouest

Estuaire (civelle)

Coquilles Saint-Jacques :

Ouest-Cotentin

Nord-Cotentin

Baie de Seine

Crustacés :

Manche-Ouest

Manche-Est

Seiche casier :

Manche-Ouest

Manche-Est

Bulot :

Manche-Ouest

Manche-Est

Autorisations administratives (chalutage 3 milles)

Toutes espèces

Sole

Lançon

Bouquet

Crevette grise

Seiche :

Baie de Seine

Ouest-Cotentin

Maquereaux BS :

Ouest-Ouistreham

Est-Ouistreham

Métiers pratiqués :

Chalut :

côtier

hauturier

pélagique

de fond

à perche

Senne

Drague :

CSJ

moules

bivalves

praire

Casier :

crustacés

seiche

bulot

Filet :

trémil

droit

Ligne :

palangre de surface

palangre de fond

ligne de traine

ligne à main

Contact : Nolwenn HAMON, Comité régional des pêches de Basse-Normandie

nolwenn.hamon@crpbn.fr – 02 33 44 35 82



Sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » - SIC et ZPS
« Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » - SIC



CARTE DE LOCALISATION DES ACTIVITES DE PÊCHE

Zones de pêche à définir sur cartes papier (jointe au questionnaire), ou directement sous MaxSea®, ou ArcGIS®)

Utiliser une carte par métier pratiqué (au moins les 3 principaux), en précisant les différentes zones de pratiques.

Pour remplir le tableau :

Si les pratiques varient au sein d'un même métier (zones, espèces, périodes), utiliser un code couleur.

AUTRES SITES NATURA 2000 EN MER

Site(s) fréquenté(s) :

- « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire »
- « Baie de Seine Orientale »

En cas de présence sur un autre site, préciser sur une autre carte :

- Les zones exploitées
- Le/les métier(s) pratiqués
- Les espèces recherchées
- Les périodes de pratiques
- Le pourcentage de temps passé sur site



Sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » - SIC et ZPS
« Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » - SIC



PECHE PROFESSIONNELLE ET AUTRES ACTIVITES

<p>Evolution des pratiques d'une année à l'autre (zones, périodes, métiers, effort, captures). Raisons ?</p>	
<p>Identification et localisation des autres navires pratiquant ces métiers sur la zone (Basse-Normandie ou autres)</p>	
<p>Pertes d'engins de pêche (nombre moyen, fréquence, zones). Raisons ?</p>	
<p>Observations d'autres activités en mer (type, périodes, zones, fréquentation, évolution).</p>	
<p>Conflits d'usage (au sein de la pêche ou avec d'autres activités)</p>	



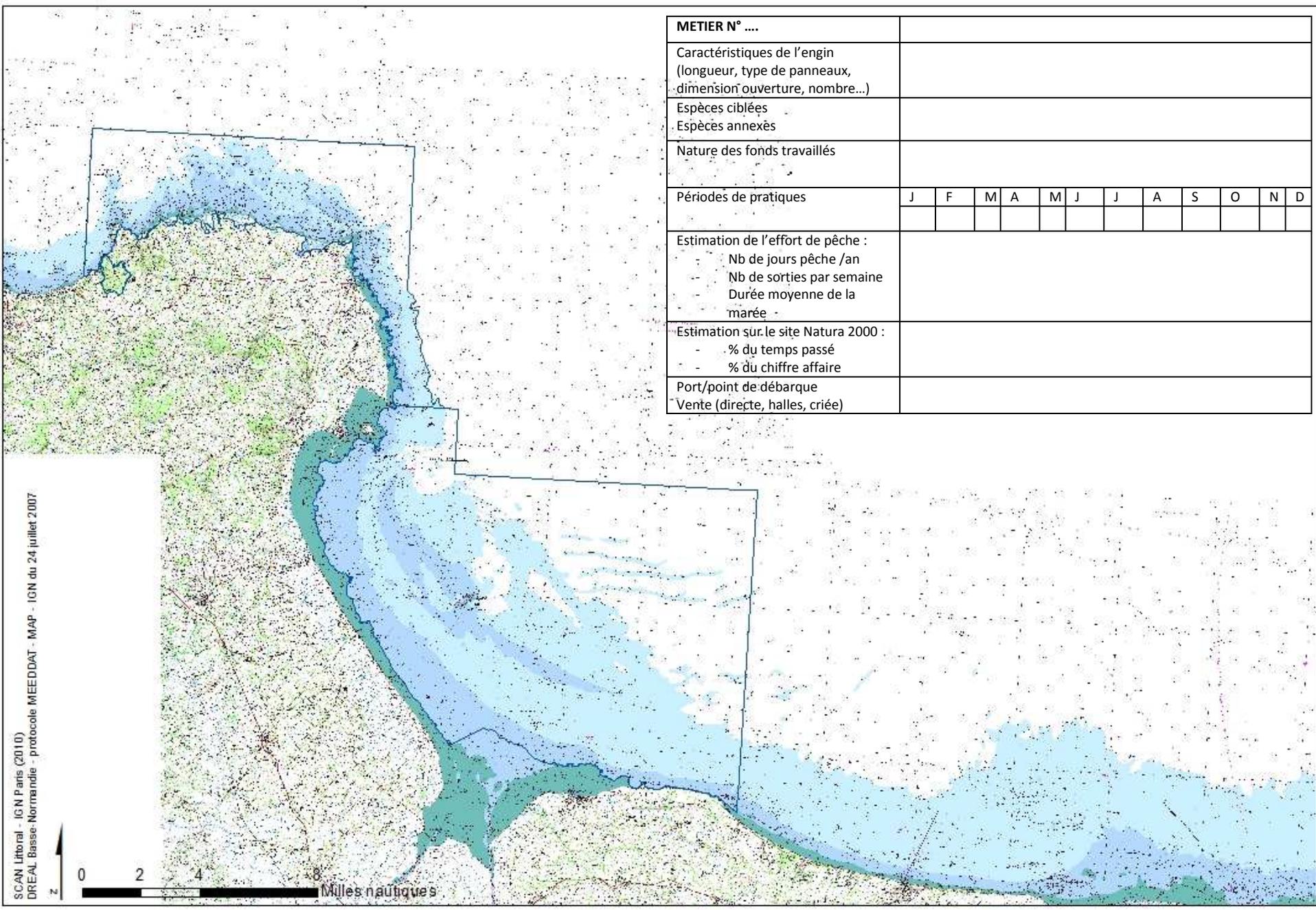
Sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale » - SIC et ZPS
« Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » - SIC



MILIEU MARIN

<p>Observation d'espèces désignées au titre de Natura 2000 (marsouin, phoque, oiseaux...)?</p> <p>Déprédation ?</p> <p>Captures accidentelles ? (espèce, date, lieu, engin)</p>	
<p>Observation de pollutions marines (au fond ou en surface)</p> <p>Nature du polluant (si identifié)</p>	
<p>Espèces atypiques/indigènes ? (espèce, date, lieu, photo si possible)</p>	
<p>Participation à des programmes scientifiques (observateurs embarqués ObsMer, campagnes d'échantillonnages des stocks...)</p>	
<p>Volonté d'implication dans des programmes de suivis :</p> <ul style="list-style-type: none">- Programme Recopesca- Réseau observation de mammifères- Oiseaux marins (Ex. Fame, LPO)- Suivis de poissons amphihalins	

COMMENTAIRES DIVERS (démarche Natura 2000, enjeux de la profession...)



SCAN Littoral - IGN Paris (2010)
 DREAL Basse-Normandie - protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007



METIER N°												
Caractéristiques de l'engin (longueur, type de panneaux, dimension ouverture, nombre...)												
Espèces ciblées Espèces annexes												
Nature des fonds travaillés												
Périodes de pratiques	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Estimation de l'effort de pêche :												
- Nb de jours pêche /an												
- Nb de sorties par semaine												
- Durée moyenne de la marée												
Estimation sur le site Natura 2000 :												
- % du temps passé												
- % du chiffre affaire												
Port/point de débarque												
Vente (directe, halles, criée)												

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE LOISIRS NAUTIQUES



ETUDE DES PRATIQUES DE LOISIRS NAUTIQUES

Navigation de plaisance, sports nautiques et pêche récréative (mer et estran)

Ce questionnaire, anonyme et n'ayant aucune vocation de contrôle, est à destination de l'ensemble des pratiquants de loisirs nautiques sur les deux sites Natura 2000 en mer de l'est Cotentin (cf. carte page suivante). Vous pouvez retourner ce questionnaire par courrier, fax ou mail aux coordonnées en bas de page. En cas d'utilisation directe du format informatique, les réponses peuvent être surlignées, et des symboles ou formes ajoutés sur les cartes. MERCI !

1. PROFIL DE L'ENQUÊTÉ

Vous êtes : Un homme Une femme
 < 20 ans 20-40 ans 40-60 ans > 60 ans

Commune de résidence actuelle :
 Résident principal Résident secondaire Autre (précisez) :

Commune de résidence à l'année si différente :

Adhérez-vous à une fédération ou structure associative (fédération sportive, club nautique, association locale) ?
 Non Oui (précisez) :

2. ACTIVITÉ(S) PRATIQUÉE(S) SUR LE(S) SITE(S)

Navigation de plaisance et sports nautiques

- Voile habitable Voile traditionnelle (vieux gréements) Vedette
 Voile légère (dériveur, catamaran) Véhicule nautique à moteur (jet, scooter)
 Canoë-kayak / Aviron Surf / Kite surf / Wind surf
 Plongée / Sports sous-marins Autre (précisez) :

Pêche récréative

- Pêche/chasse sous-marine Pêche du bord
 Pêche plaisance embarquée (précisez : ligne, casier, filet...) :
 Pêche à pied (précisez : filet, casier, râteau, divers...) :

Participation à des compétitions sportives / de pêche Non Oui (précisez) :

3. EMBARCATION UTILISÉE (pour les personnes non concernées, passer directement à la partie suivante)

Type de bateau Voilier Vedette Pneumatique Canot Plate
Longueur approximative (m) :

Ancrage sur le(s) site(s) Toujours Parfois Jamais

Lieu de stockage du navire

- Place de port Mouillage Port ou site de mouillage :
 A terre Lieu(x) de mise à l'eau :

4. STATIONNEMENT TERRESTRE (pour les personnes non concernées, passer directement à la partie suivante)

Moyen de transport Voiture Car/Bus Camping-cars Autre :

Lieu habituel de stationnement :
 Parking matérialisé Autre (préciser) :

5. Questions relatives à **UN TYPE** de pratique identifié question 2 (si vous pratiquez plusieurs activités, retenir les 2 plus courantes et compléter les 2 pages suivantes)

ACTIVITÉ 1

Navigation de plaisance Sport nautique Pêche récréative

Précisez le type :

a. Nombre de jours par an dédiés à cette pratique (deux sites confondus)

< 10 10-20 20-30 30-50 50-100 > 100

b. Durée moyenne d'une sortie (en heures) :

c. Mois de l'année pendant lesquels vous pratiquez cette activité :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Critères de sortie

Coefficient : >100 >90 >70 >45 <45 Indifférent

Jour : Semaine Jour de repos Indifférent

d. Estimation des dépenses annuelles liées à la pratique :€/an

e. Raisons de la pratique sur le(s) site(s)

Conditions de navigation Qualité du milieu
 Abondance de la ressource Proximité
 Autre(s) (préciser).....

f. Pour la pêche récréative

Principales espèces pêchées :

Nature des fonds recherchés :

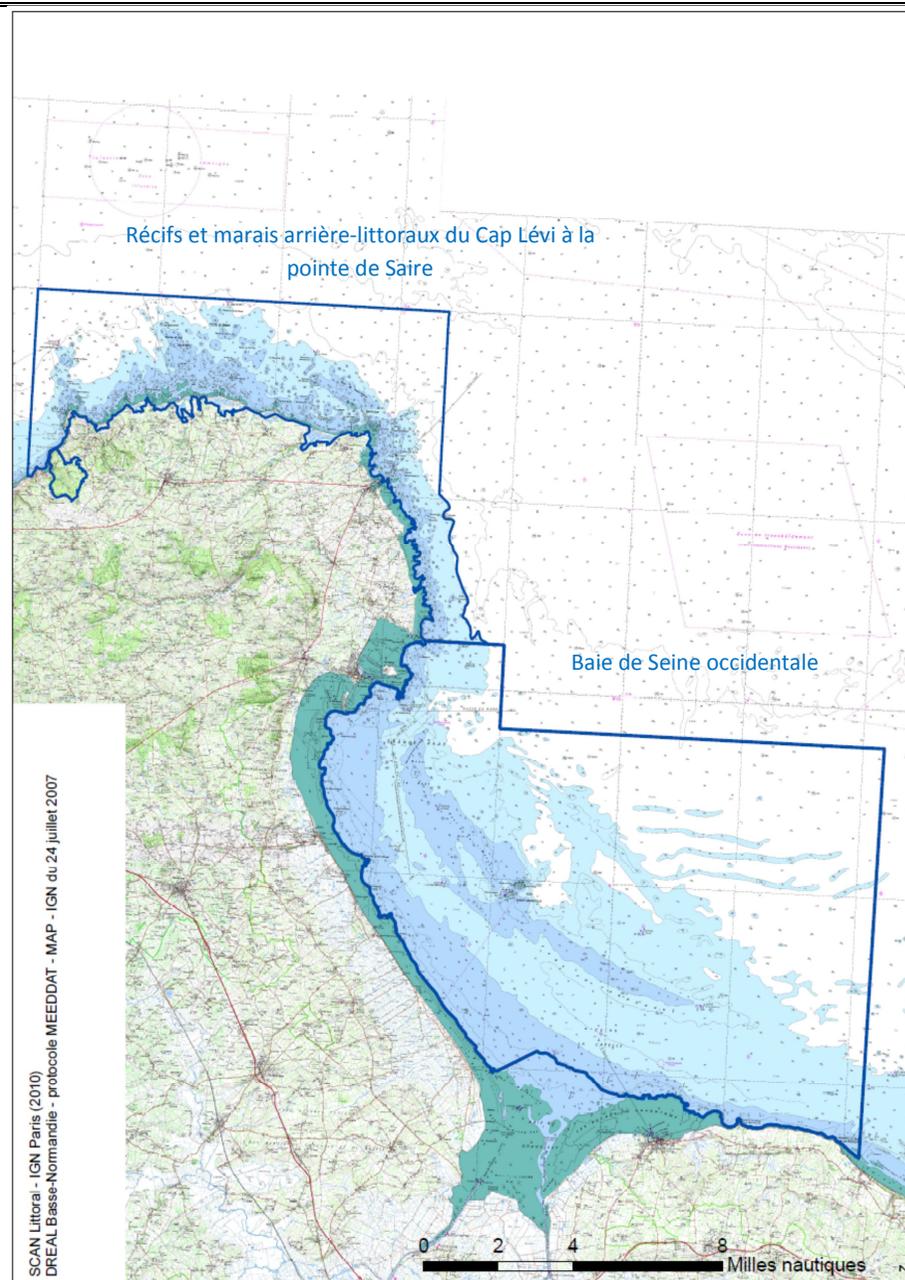
Estimation des prélèvements :

Nombre moyen de prises par sortie et par an

Poids total des prises par sortie et par an

g. Indiquer le plus précisément possible sur la carte les zones habituelles de pratiques

(Par des cercles pour les secteurs les plus larges ou des croix pour les sites ponctuels)



6. Questions relatives à **UN TYPE** de pratique identifié question 2 (à remplir en cas de pratique d'une deuxième activité)

ACTIVITÉ 2

Navigation de plaisance Sport nautique Pêche récréative

Précisez le type :

a. Nombre de jours par an dédiés à cette pratique (2 sites confondus)

< 10 10-20 20-30 30-50 50-100 > 100

b. Durée moyenne d'une sortie (en heures) :

c. Mois de l'année pendant lesquels vous pratiquez cette activité :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Critères de sortie

Coefficient : >100 >90 >70 >45 <45 Indifférent

Jour : Semaine Jour de repos Indifférent

d. Estimation des dépenses annuelles liées à la pratique :€/an

e. Raisons de la pratique sur le(s) site(s)

Conditions de navigation Qualité du milieu
 Abondance de la ressource Proximité
 Autre(s) (préciser).....

f. Pour la pêche récréative

Principales espèces pêchées :

Nature des fonds recherchés :

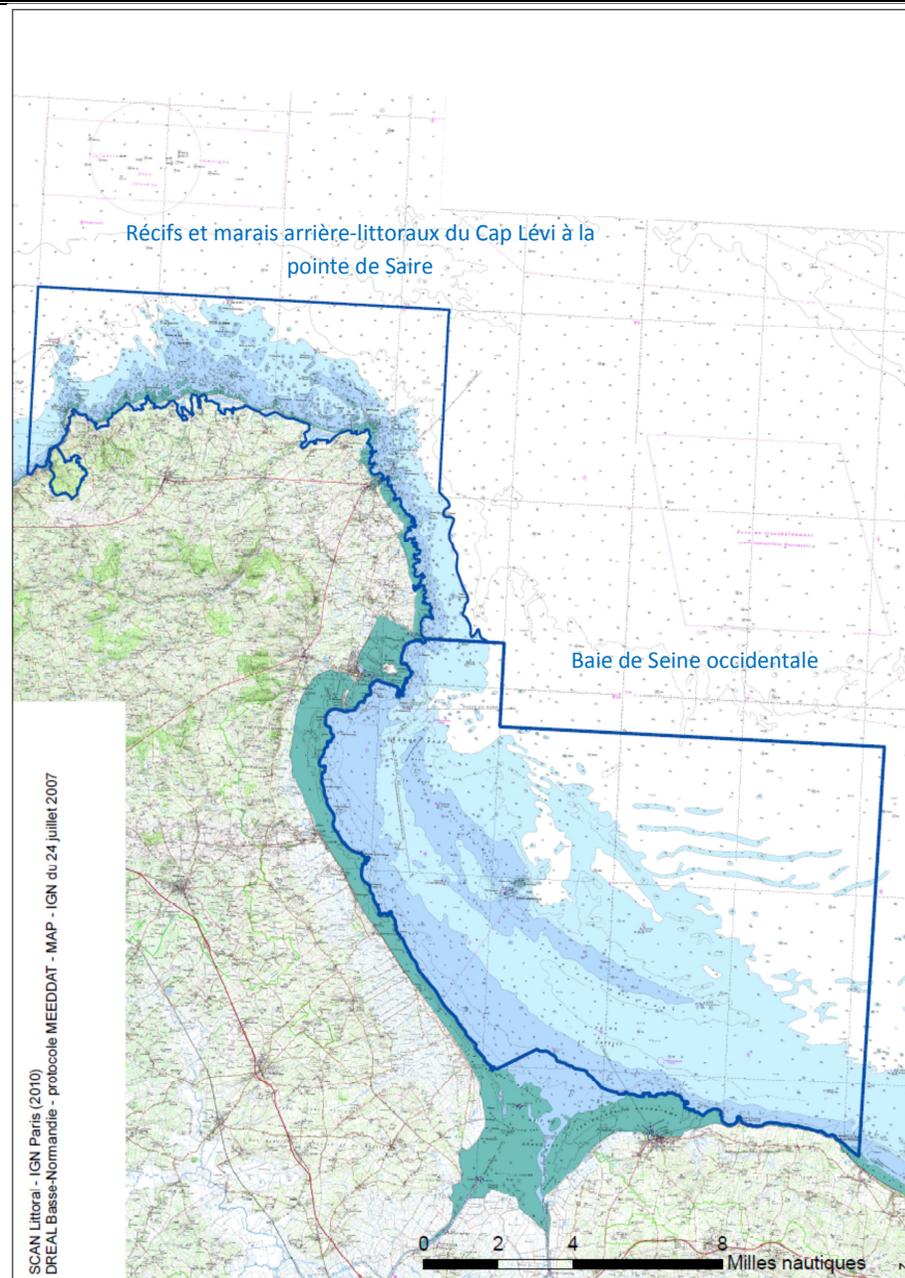
Estimation des prélèvements :

Nombre moyen de prises, par sortie et par an

Poids total des prises, par sortie et par an

g. Indiquer le plus précisément possible sur la carte les zones habituelles de pratiques

(Par des cercles pour les secteurs les plus larges ou des croix pour les sites ponctuels)



7. OBSERVATIONS DU MILIEU ET DES PRATIQUES

Sur le(s) site(s), observez-vous des mammifères marins : Jamais Occasionnellement
Fréquemment

Précisez, si vous les connaissez, les espèces observées :

Sur le(s) site(s), observez-vous des oiseaux : Jamais Occasionnellement
Fréquemment

Précisez, si vous les connaissez, les espèces observées :

Avez-vous déjà observé des pollutions ? Si oui, lesquelles?

.....
.....

Pour les pêcheurs de loisir, depuis que vous fréquentez le site, avez-vous observé des évolutions dans vos captures (espèces, quantités, tailles, périodes...) ? *Préciser le nombre d'années.*

.....
.....

Depuis que vous fréquentez le site, avez-vous observé des évolutions des activités humaines (type, importance, évolution des fréquentations...) ? *Précisez le nombre d'années.*

.....
.....
.....

Rencontrez-vous des problèmes de cohabitation avec d'autres usages ? Si oui, lesquels ?

.....
.....

8. EXPRESSION LIBRE

Connaissez-vous la démarche Natura 2000 ? Quel en est votre ressenti ? Avez-vous identifié des problématiques de gestion particulières sur ce site ?...

Comment avez-vous eu connaissance de ce questionnaire ?

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Distribution terrain | <input type="checkbox"/> Internet | <input type="checkbox"/> Réunion Natura 2000 |
| <input type="checkbox"/> Bouche à oreille | <input type="checkbox"/> Prospectus | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

ANNEXE 3 : MANIFESTATIONS NAUTIQUES ORGANISEES EN 2011 SUR LE SITE NATURA 2000

(d'après DDTM Manche et Calvados)

Mois	Manifestation	Organisateur	Zone géographique	Type	Dates	Nombre de participants
avr.-11	Championnat de Normandie en individuel	FNPSA Normandie	Roche Blanche + Néville	Pêcheurs sous-marins	23 et 24 avril	15
juin-11	Concours de pêche au bar	Association pêche sportive du bar	Entre St Vaast et Barfleur	Kayacks	4 et 5 juin	-
	concours de pêche au bar	Association pêche sportive du bar	Entre St Vaast et Barfleur	Divers	25 et 26 juin	-
	Championnat de Normandie par équipe	Cherbourg Pêche Apnée Club - FNPSA	entre pointes de Barfleur et Néville	Pêcheurs sous-marins	25 et 26 juin	-
juil.-11	Les Pierres Noires	Yacht Club de St Vaast la Hougue	Pointe de Barfleur	Voile habitable	30 juillet	-
	Barfleur Jet Trophy	Manche Jet Club	Barfleur	VNM (jets à selle et à bras)	30 et 31 juillet	30
août-11	Régate 6 heures de Barfleur	Ecole de Voile de Barfleur	Anse de Gatteville-Barfleur	Dériveurs, catamarans, vieux gréements	13 août	-
	Sortie en Mer	Comité des fêtes de Barfleur	Barfleur	Navires de pêche - Le Hintar	14 août	-
sept.-11	Mulet de Bronze	Cherbourg Pêche Apnée Club - FNPSA	Large de Réville (Dranguéy)	Pêcheurs sous-marins	24 et 25 septembre	54
	Mulet de Bronze	Cherbourg Pêche Apnée Club - FNPSA	Large de Réville (Dranguéy)	Pêcheurs sous-marins	24 et 25 septembre	50